

quartiers2030

Contrat de ville Carcassonne Agglo

2024 - 2030



Edito

“

Plus de 10% des habitants de notre territoire vivent dans des quartiers concernés par la politique de la Ville. Un dispositif important pour Carcassonne Agglo qui parvient à rassembler autour d'un projet commun habitants et partenaires. De nombreuses réussites ont vu le jour ces dernières années mais certaines inégalités persistent.

A travers cette nouvelle contractualisation, l'enjeu est donc clair : continuer de mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire les inégalités de vie. Accès à l'emploi, mobilité, loisirs, accès aux soins, conditions de vie, état des logements... les secteurs d'interventions sont multiples pour parvenir à améliorer le quotidien de la population et des acteurs qui y interviennent.

Adapter nos actions, renforcer certaines mesures, en développer d'autres tout en conservant les priorités de notre projet de territoire... la création d'emploi, la transition environnementale et la solidarité. La Politique de Ville est un véritable outil d'expérimentation et d'innovation sociale qui nous permet de nous adapter aux spécificités de ces quartiers.

Trois grands défis seront ainsi à relever pour les années à venir : Grandir/vivre-ensemble ; Habiter et Travailler. Une attention particulière sera portée à la co-construction des projets, pour que les mesures mises en œuvre soient réellement efficaces et adaptées aux attentes de la population, nous ferons appel à l'expérience et l'expertise des citoyens, du tissu associatif mais aussi des acteurs socio-économiques.

Un contrat qui marque aussi la force du collectif, démontrant la capacité de tous les acteurs de s'unir et d'apporter leur force et leur inventivité pour simplement AGIR face aux inégalités.

”

Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo



Edito

“

Un nouveau chapitre de la politique de la ville s'ouvre en 2024 : celui des contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 ». Le contrat de ville, c'est un document clé qui, sur six années, établit les orientations et cible les financements destinés à transformer les quartiers et à améliorer, concrètement et profondément, le quotidien de leurs habitants. Porté localement par Carcassonne Agglo en partenariat avec la Ville de Carcassonne, il implique de multiples acteurs, institutionnels et associatifs.

Dans le prolongement des efforts réalisés dans le cadre du précédent contrat de ville, les chantiers qui nous attendent pour les années à venir sont multiples et les attentes des habitants sont fortes. Nous serons au rendez-vous !

Au fondement de la politique de la Ville et de l'engagement de l'Etat pour les quartiers prioritaires, se trouve, au fond, un objectif simple : faire vivre la promesse républicaine de l'égalité des chances pour tous.

A Carcassonne, la géographie des cinq quartiers prioritaires restera inchangée dans les prochaines années ; elle concerne aujourd'hui 10 100 habitants, soit plus de 21 % de la population carcassonnaise. Pour les quartiers concernés, l'Etat a octroyé une enveloppe spécifique de 1 664 753 € en 2023.

Le prochain contrat de ville doit à présent nous permettre de concentrer nos efforts dans les domaines clés de la vie des habitants - l'éducation, la sécurité, l'accès à emploi et la transition écologique. Soyez assurés de la totale mobilisation des services de l'Etat, aux côtés de ses nombreux partenaires, pour répondre aux attentes des habitants. Au travail !

”

Christian POUGET,
Préfet de l'Aude



Edito

“

Chères Carcassonnaises, chers Carcassonnais,

Depuis plusieurs mois, la ville de Carcassonne s'investit pleinement dans une démarche de co-construction avec ses partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants, afin de définir les orientations, les priorités et les actions à mettre en œuvre dans cette nouvelle génération du contrat de ville.

Notre objectif est clair : faire de Carcassonne un lieu où chacun trouve sa place, où chaque quartier contribue au bien-être collectif, où notre ville se distingue par son dynamisme et sa solidarité.

Au cœur de nos préoccupations, trois grands enjeux occuperont une place centrale : les questions relatives au « bien-vivre ensemble », à « l'habitat » et au « travail ». Ces enjeux devront également prendre en compte des défis transversaux tels que la transition écologique, avec des engagements concrets pour réduire notre empreinte carbone, une mobilité favorisant les transports respectueux de l'environnement, une participation citoyenne pour nous assurer que chaque voix compte, sans oublier notre engagement contre les discriminations, en vue d'une ville plus inclusive et équitable.

La signature de ce nouveau Contrat de Ville est le reflet de notre détermination à soutenir des initiatives pour des quartiers paisibles, mobilisés pour l'emploi et l'activité économique.

”

Gérard LARRAT,
Maire de Carcassonne



TABLE DES MATIERES

1 REPERES SUR LE CONTRAT DE VILLE	6
Le contrat de ville – de quoi parle-t-on ?.....	6
Le contrat 2024 – 2030 : une nouvelle ambition, un engagement ancien.....	6
La place du contrat de ville dans les stratégies	10
La géographie prioritaire du contrat de ville.....	12
2 DE GRANDS PRINCIPES ET DES LEVIERS POUR L'ACTION.....	20
Des principes clés pour guider l'action.....	20
Des leviers pour la mise en place du plan d'action	24
3 LA FEUILLE DE ROUTE : 3 DEFIS, 4 AXES TRANSVERSAUX ET DES MARQUEURS PAR QUARTIER	26
Les trois défis du contrat de ville.....	26
Quatre axes transversaux	43
Les marqueurs stratégiques par quartier	45
4 LE FONCTIONNEMENT – LA VIE DU CONTRAT	47
Une gouvernance ouverte et plurielle.....	47
Des conseils citoyens, relais de la parole habitante et plein acteur du contrat de ville	47
Une animation au service de l'action et des partenaires	48
Une dynamique de suivi – évaluation	48
Autres points relatifs à la programmation	50
5 LES ENGAGEMENTS.....	51
Les fiches d'intention des partenaires.....	51
Les engagements du département, de la CAF et de BPI France	68
6 GLOSSAIRE DES SIGLES	72
7 LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE.....	74
8 ANNEXES – LES FICHES ACTIONS	75



1 Repères sur le Contrat de ville

Le contrat de ville – de quoi parle-t-on ?

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement et les inégalités au sein des villes pour restaurer l'égalité républicaine. Elle se met en place à l'échelle d'un périmètre donné, une géographie prioritaire établie à travers une liste de quartiers (QPV) définie par deux indicateurs (un nombre minimal d'habitants et un seuil de population à bas revenu – la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an).

La politique de la ville cherche à répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces QPV, mobilisant l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle est également renforcée par des moyens d'intervention spécifiques.

Le contrat de ville, copiloté à l'échelle intercommunale par l'Etat et la communauté d'agglomération traduit les objectifs de développement des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur un engagement contractuel avec un large ensemble de partenaires. Il formalise les engagements des signataires pour la période 2024 - 2030.

Le Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a donné au contrat de ville l'objectif de « donner des réponses et des perspectives aux français qui vivent dans les QPV » et invite à construire des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique, « du lien et des émancipations », plus sûrs et plus tranquilles et en transitions.

Le contrat 2024 – 2030 : une nouvelle ambition, un engagement ancien

Pour Carcassonne Agglo, la période d'engagement partenarial qui s'ouvre s'inscrit dans une ambition de long terme, qu'elle vise à poursuivre et renouveler. L'engagement du territoire pour ses quartiers populaires est ancien et se traduit par une multitude de programmes et de dispositifs. Le présent contrat s'inscrit dans le plan national « Engagements Quartiers 2030 » et prend la suite du Contrat de ville 2015 – 2023¹ qui succédait lui-même à un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) a par ailleurs été engagé dès 2007 sur les quartiers La Conte et Ozanam. Il s'est achevé en 2020.

La mise en place du Contrat de ville pour la période 2024 – 2030, s'inscrit dans la continuité de ces précédentes contractualisations qui marquent l'engagement du territoire sur le champ de la cohésion sociale et urbaine et auprès des quartiers prioritaires de la communauté d'Agglomération.

Le territoire développe aussi d'autres dispositifs relevant de la politique de la ville : un Programme de réussite éducative (PRE), une Gestion Urbaine de Proximité (GUP), CitésLab ainsi qu'un Contrat Local de santé (CLS) portés par la communauté d'Agglomération.

De l'évaluation à l'écriture, une mobilisation collective sur 2022 – 2023

La démarche de l'écriture du Contrat de ville s'est engagée au printemps 2023 à l'appui des résultats de l'évaluation finale du Contrat de ville 2015 – 2023 menée au cours de l'année 2022. Les principaux enseignements et chiffres clés de l'évaluation du Contrat de ville 2015 – 2023 sont les suivants² :

6 904 173 €, les crédits spécifiques mobilisés depuis 2016

64%, le poids du pilier cohésion sociale en dotation spécifique

566 actions soutenues par des crédits spécifiques, dont 422 en cohésion sociale

¹ Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine – dite loi Lamy – du 21 février 2014

² Chiffres clés de 2016 à 2022.

Une évolution dans les quartiers entre amélioration, dégradation et stabilisation avec un taux de pauvreté qui reste élevé mais qui évolue peu (hormis le quartier de Fleming La Reille et Grazailles qui connaissent une augmentation de celui-ci). Il faut souligner une constance du nombre d'allocataires CAF (sauf une relative hausse du côté du nombre d'allocataires isolés sans enfant et d'allocataires de l'AAH³).

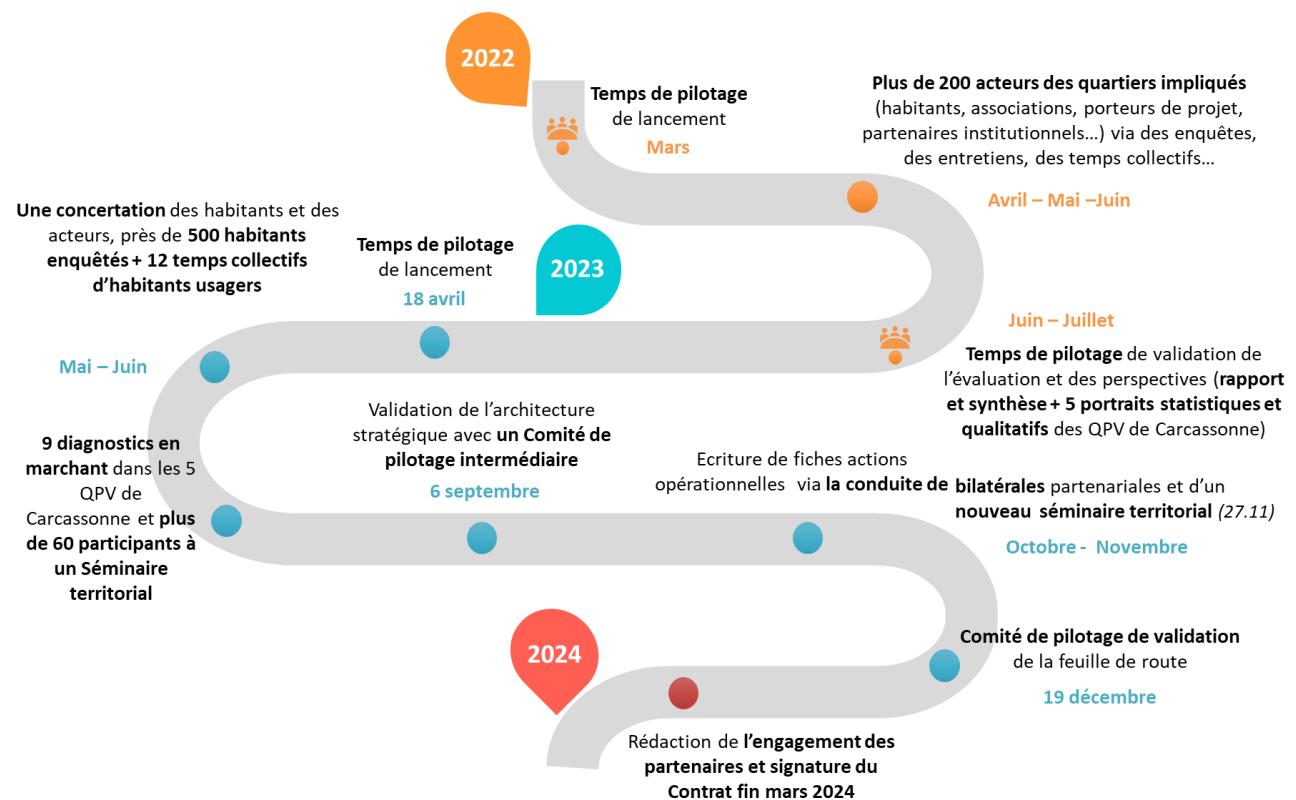
On note une baisse du nombre d'inscrits à Pôle emploi entre février 2021 et février 2022 (mais une hausse des emplois précaires entre 2017 et 2020 dans les QPV). On constate également une diminution de l'offre de proximité, tant au niveau des commerces que des services aux publics. Enfin, l'aggravation des trafics illicites impacte de plus en plus la vie des habitants et la capacité d'action des professionnels.

Des préconisations sur l'animation des différentes entrées du Contrat, sur la capacité de

renouvellement de la programmation et le suivi relatif au pilotage des actions. Il s'agit de définir des enjeux plus opérationnels et des réponses plus adaptées aux besoins de chaque quartier. La question de la tranquillité publique face aux trafics et à la délinquance est un axe majeur à travailler. En parallèle, les enjeux d'accessibilité aux services publics, d'accès à la santé demeurent des axes forts à consolider. Les thématiques relatives à l'accès à l'emploi des jeunes et l'insertion économique des habitants sont bien sûr présentes. Enfin, il est essentiel de veiller à impliquer davantage les habitants dans la qualité du cadre de vie (actions de sensibilisation...).

Pour nourrir l'écriture du contrat, l'évaluation a par ailleurs permis d'analyser en détail les réussites, les avancées et les difficultés rencontrées par le précédent contrat de ville, identifiant des préconisations et des ajustements à mener.

Lancée en avril 2023 pour aboutir fin 2023, l'écriture du contrat de ville 2024-2030 a été conduite de manière très collaborative et avec l'appui d'une large concertation des habitants, des acteurs du territoire et des QPV.



³ AAH : Allocation Adulte Handicapé

Un contrat comme une nouvelle étape, porteuse d'une ambition renouvelée

S'engager autour d'un nouveau contrat pour les quartiers représente un moment fort pour les partenaires de la Politique de la ville sur le territoire et, plus largement, c'est un signal fort envoyé aux habitants et aux acteurs du tissu associatif de la volonté locale d'agir en faveur des quartiers prioritaires.

Si l'évaluation a permis de tirer un bilan de certaines actions conduites pendant huit années et d'identifier des axes d'évolution tant sur le fond que sur la forme, reposer un cadre stratégique concourt à nourrir la dynamique et à la réimpulser, revêtant de fait plusieurs enjeux :



UNE FORCE DE CONTINUITÉ, ET DE STABILITÉ

Dans la poursuite des efforts engagés depuis de nombreuses années sur lesquels il s'appuie, le Contrat de ville 2024 – 2030 (CDV) offre un cadre de pérennité et représente un gage de visibilité. Signé pour 6 années, le contrat de ville permet de disposer d'une certaine stabilité dans les objectifs, les priorités et les actions à entreprendre. Cela permet aux partenaires de planifier à long terme. Cette continuité est une condition de réussite : elle représente un cadre et un environnement de travail propice au bon fonctionnement et à l'efficacité du partenariat tout en permettant un travail transversal. Elle favorise les liens, l'interconnaissance entre les différentes parties prenantes et des approches partagées.

UNE FORCE DE PROJET

Fondé sur une analyse partagée de la situation, avec une forte logique de concertation avec les habitants et les acteurs, le contrat de ville propose une stratégie priorisée sur des entrées ciblées, avec des idées claires par thématique et par quartier

prioritaire. Le CDV se veut créateur de valeurs partagées, en se donnant la possibilité de développer des projets ambitieux et de créer de la valeur ajoutée à toutes les échelles. Toutes les parties prenantes, les habitants, les acteurs, les différents quartiers et le territoire de la communauté d'agglomération plus généralement sont concernées. Il s'agit évidemment d'intégrer une logique de suivi, de « mesure de la performance » : les partenaires ont six ans pour mettre en œuvre leur projet et mesurer l'impact de leurs actions. Cela permet de suivre la progression vers les objectifs fixés et d'apporter des ajustements si nécessaire pour atteindre les résultats souhaités.

UNE FORCE DE COOPÉRATIONS

Le contrat de ville constitue un outil unique pour observer - penser – agir et décider avec les habitants, entre acteurs, en mobilisant le droit commun. Les partenaires institutionnels, la communauté d'Agglomération, la Ville et l'Etat notamment agissent en étroite collaboration. En renouvelant le cadre stratégique, les partenaires

s'assurent que leurs objectifs et leurs stratégies restent alignés en fonction des évolutions, des besoins et des priorités portées par chacun. Ce socle de coopérations est particulièrement précieux pour la recherche d'innovations.

UNE FORCE DE COHERENCE ET DE VISIBILITE

Le CDV constitue d'autant plus une force de cohérence et de visibilité qu'aux points précédents, il ajoute sa structuration avec une dimension opérationnelle détaillée et une assise stratégique simplifiée, connectée aux demandes des habitants. Le travail d'écriture a permis « d'armer » la feuille de route d'une annexe de Fiches – Actions qui outillent concrètement le pilotage du contrat. Les partenaires se donnent aussi un principe d'adaptabilité du contrat : bien que la durée de six ans semble longue, elle permet de s'adapter aux changements et aux incertitudes qui peuvent survenir au fil du temps. Les partenaires peuvent réagir aux nouvelles opportunités ou aux défis inattendus tout en maintenant une vision à long terme.

UNE FORCE D'ENGAGEMENT

Cette force d'engagement vaut en propre, par la mobilisation de moyens spécifiques, comme elle

vaut, évidemment et en premier lieu, par la mobilisation des ressources de droit commun de chaque partenaire. L'écriture du contrat s'est appuyée sur un travail de mobilisation qui a vocation à constituer un effort en continu, via la vie du contrat et son animation à l'appui d'une ingénierie qui apparaît clé pour garantir la capacité des partenaires à remplir leurs engagements et à atteindre les objectifs de la feuille de route. Ce « long terme » doit constituer un atout pour la mobilisation des ressources : les partenaires peuvent mieux planifier l'allocation des ressources, y compris financières, humaines et technologiques pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie à long terme, en cherchant à donner un cadre propice aux porteurs de projet.

Particulièrement expérimenté dans la Politique de la ville, le territoire se dote, avec ce nouveau contrat, d'un outil d'alignement stratégique avec de forts marqueurs opérationnels et de pilotage.



La place du contrat de ville dans les stratégies

Le contrat de ville dans la politique de la ville – cohérence interne

Le schéma ci-dessous positionne le contrat de ville au cœur d'un certain nombre de dispositifs qui peuvent ne pas avoir été tous suffisamment activés sur Carcassonne Agglo. Il permet de visualiser la diversité des liens possibles et la complexité du travail de coordination qu'il s'agit d'opérer.

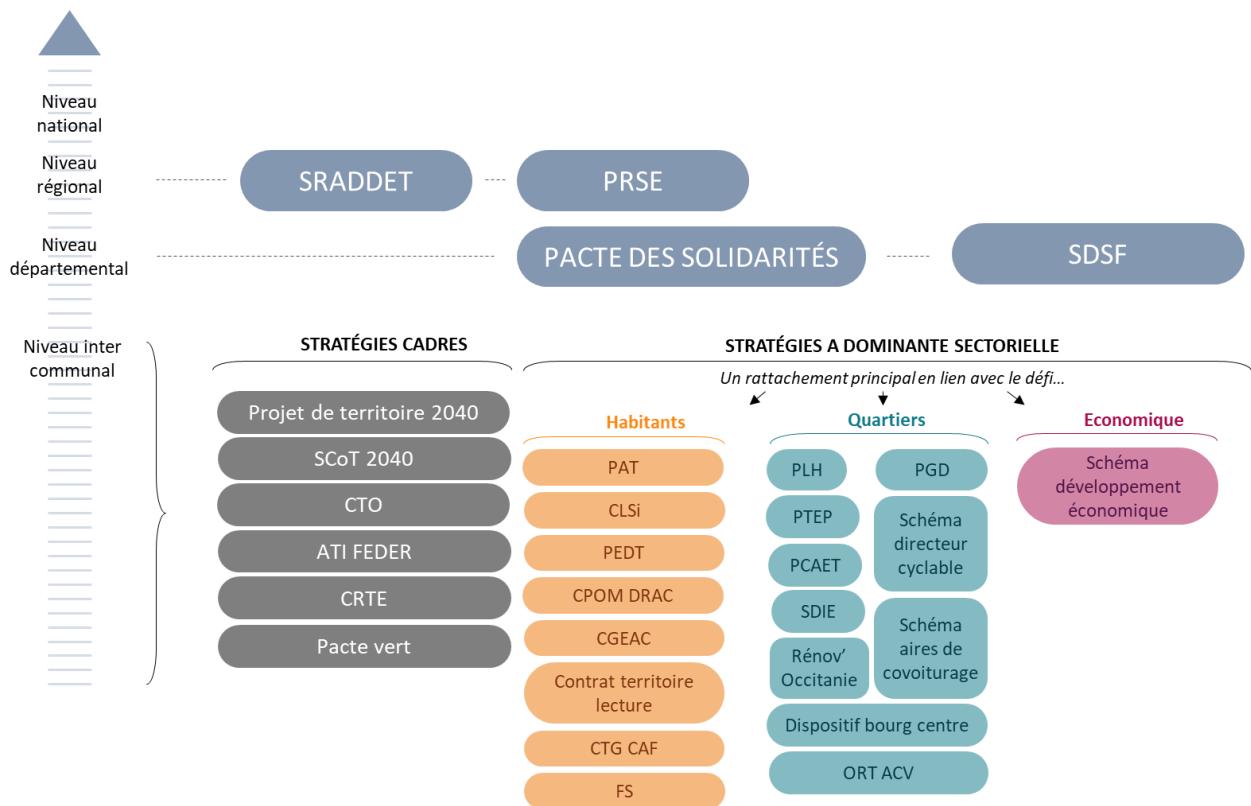


Le contrat de ville dans les plans et les stratégies du territoire – cohérence externe

Au-delà de sa cohérence interne, tout l'enjeu du contrat de ville consiste à trouver sa place dans l'écosystème des différents plans et stratégies menés à l'échelle du territoire. Ce sont ces articulations qui garantissent d'intégrer le développement des quartiers prioritaires dans le développement communal et communautaire, comme la capacité à mobiliser les moyens existants.

La force d'alignement qu'il s'agit de construire et de trouver, s'entend avec une variété d'interventions thématiques qui disposent chacune de leur environnement propre. La schématisation globale d'une telle vision territoriale ne peut ainsi qu'être partielle, et ne saurait relever de l'initiative du contrat de ville (qui s'y intègre, mais ne la définit pas). Cependant elle offre une « vue », quoique non exhaustive, illustrative des liens à penser et réaliser, potentiellement engageante pour les politiques concernées, et pédagogiques pour les parties prenantes du contrat de ville. Cette « vue » synoptique, ou schématisation, permet encore de donner à voir l'importance et la difficulté d'une telle articulation et, par ailleurs, elle peut constituer une première forme d'assise à des articulations qui se construiront, ensuite, notamment à des échelles de terrain, opérationnelles, durant la vie du contrat.

Le schéma s'organise autour des trois défis que porte le contrat de ville et s'intéresse principalement aux documents d'échelle intercommunale, sans tenir compte des liens entre eux et avec les documents d'échelles supérieures en termes de compatibilité et de prise en compte.



GLOSSAIRE DES SIGLES

ATI FEDER | Approches Territoriales Intégrées – Fonds européen de développement régional
 CGEAC | Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle 2019-2022
 CLSi | Contrat local de santé intercommunal
 CPOM DRAC | Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la DRAC 2019-2022
 CRTE | Contrat pour la réussite de la transition écologique
 CTO | Contrat territorial Occitanie
 CTG CAF | Convention territoriale globale de services aux familles avec la CAF
 FS | France Service
 ORT ACV | Opération de revitalisation du territoire / Action Cœur de Ville

PAT | Projet alimentaire territorial
 PCAET | Plan Climat Air Energie Territorial
 PEDT | Projet Educatif Territorial
 PGD | Plan global de déplacement
 PLH | Programme local de l'habitat
 PRSE | Projet régional de santé environnement
 PTEP | Plan de transition de l'éclairage public
 Rénov'Occitanie | Guichet unique Rénov'Occitanie - le PRÉAU
 SCoT | Schéma de cohérence territoriale
 SDIE | Schéma directeur immobilier énergétique
 SDSF | Schéma départemental des services aux familles) de l'Aude
 SRADDET | schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

Crédits : infographie pluricité

La géographie prioritaire du contrat de ville

Vue d'ensemble

Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la définition du périmètre des quartiers est effectuée selon un indicateur unique : le seuil de population à bas revenus, soit les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. D'un point de vue méthodologique, la délimitation des quartiers prioritaires repose sur l'utilisation de la méthode du « carroyage » permettant d'identifier des carreaux de 200 mètres de côté ayant plus de 1 000 habitants, qui accueillent une majorité de personnes à bas revenus.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, pour la France métropolitaine, la géographie prioritaire actualisée est entrée en vigueur au 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023⁴).

Les critères de revenu et de population sont inchangés :

- être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

La méthode de sélection des quartiers demeure identique au précédent zonage, en mobilisant les données actualisées de l'Insee (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020), ainsi que le travail à l'échelle des carreaux.

Sur le département de l'Aude, la situation reste inchangée : aucune nouvelle commune entrante dans la géographie prioritaire n'est recensée, ainsi qu'aucune commune sortante.

La géographie prioritaire de l'agglomération de Carcassonne n'a pas été modifiée dans le cadre de l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole.

Elle concerne donc les 5 quartiers issus du précédent contrat de ville :

Bastide /
Pont-Vieux

Grazailles

Fleming / La
Reille

La Conte
Ozanam
Ste-Marie

Le Viguier /
Saint-Jacques

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

LA LOCALISATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE CARCASONNE AGGLOMERATION

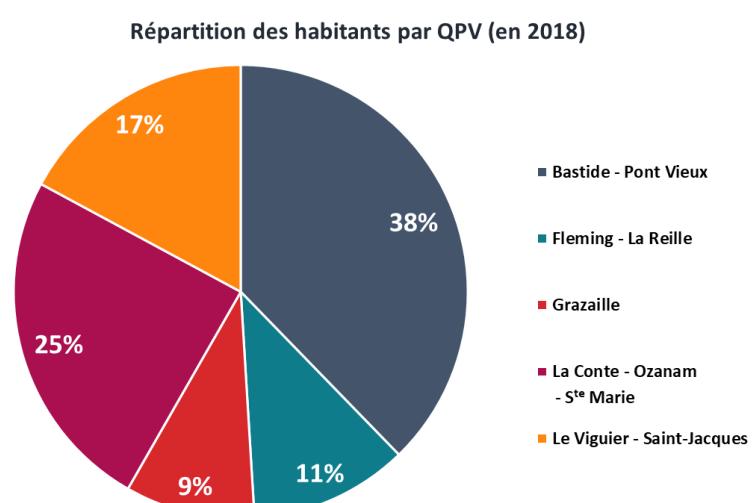


46 825 habitants sur
Carcassonne (2019)

10 263 habitants vivant en
QPV (2018)

Les 5 quartiers prioritaires

- Bastide / Pont-Vieux
- Fleming / La Reille
- Grazailles
- La Conte – Ozanam – St^e Marie
- Le Viguier / Saint-Jacques



Bastide / Pont-Vieux

Population

(RP 2019)

- **3 873** habitants (2018)
- **31,6%** de moins de 25 ans
- **6,7%** de plus de 75 ans
- **43,7%** de familles monoparentales
- **67%** de ménage d'1 personne

Revenus

(2019)

- **39%** de taux de pauvreté
- **14 830€** le revenu médian

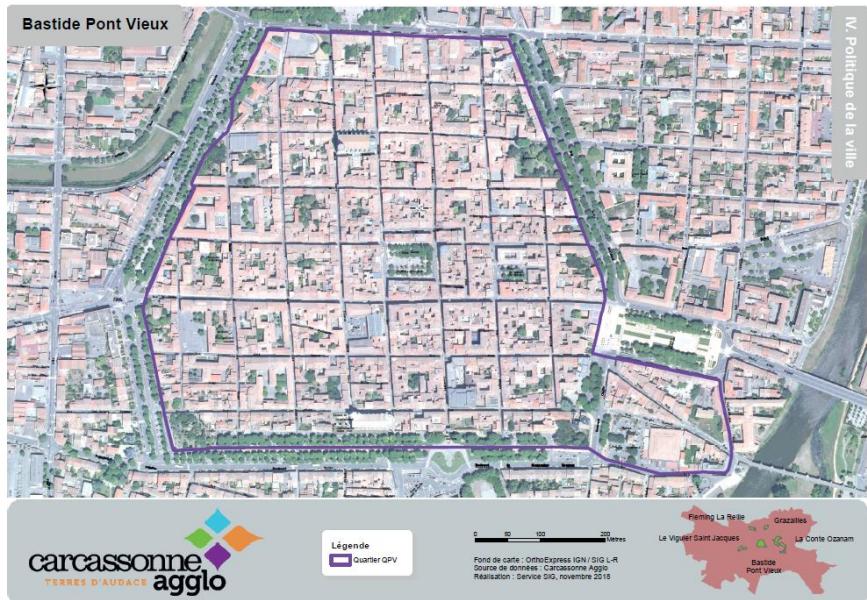
Aides sociales

(Cnam 2022 / Cnaf 2021)

- **1 087** bénéficiaires de la C2S (**33%**)
- **436** allocataires percevant le RSA socle (**24%**)

Emploi

- **676** demandeurs d'emploi (31/12/2022)
- **43,3%** le taux d'emploi
- **36,1%** de chômage (sens Insee)
- **n.d** d'actifs employés
- **n.d** d'actifs ouvriers



Les spécificités du quartier

Le quartier de Bastide / Pont-Vieux est le plus peuplé des QPV du territoire. Il est situé dans le centre-ville de Carcassonne. **Il possède donc des spécificités propres au fonctionnement d'un centre-ville** (public résident et de passage, bonne couverture en transport en commun, présence de services publics, aménagements culturels...). Bien que des **améliorations physiques soient visibles** grâce à l'opération cœur de ville **ce quartier reste « à part »** avec une dynamique partenariale moins développée.

Les principaux enjeux et besoins identifiés

- **Une dynamique commerciale en difficulté** sur certains secteurs (fermeture de commerces).
- Une présence importante d'**habitat dégradé et de logements vacants**.
- **Une présence moindre des acteurs au sein du quartier**, par rapport à d'autres QPV, notamment sur le volet jeunesse, d'où un enjeu de dynamiser le réseau d'acteurs au sein du quartier.
- Un besoin d'actions plus particulier sur le sentiment d'insécurité, la végétalisation et la qualité des espaces publics, la mobilité.

Fleming / La Reille

Population

(RP 2019)

- **1 159** habitants (2018)
- **37,8%** de moins de 25 ans
- **15,5** de plus de 75 ans
- **30%** de familles monoparentales
- **41,1%** de ménage d'1 personne

Revenus

(2019)

- **59%** de taux de pauvreté
- **9 360€** le revenu médian

Aides sociales

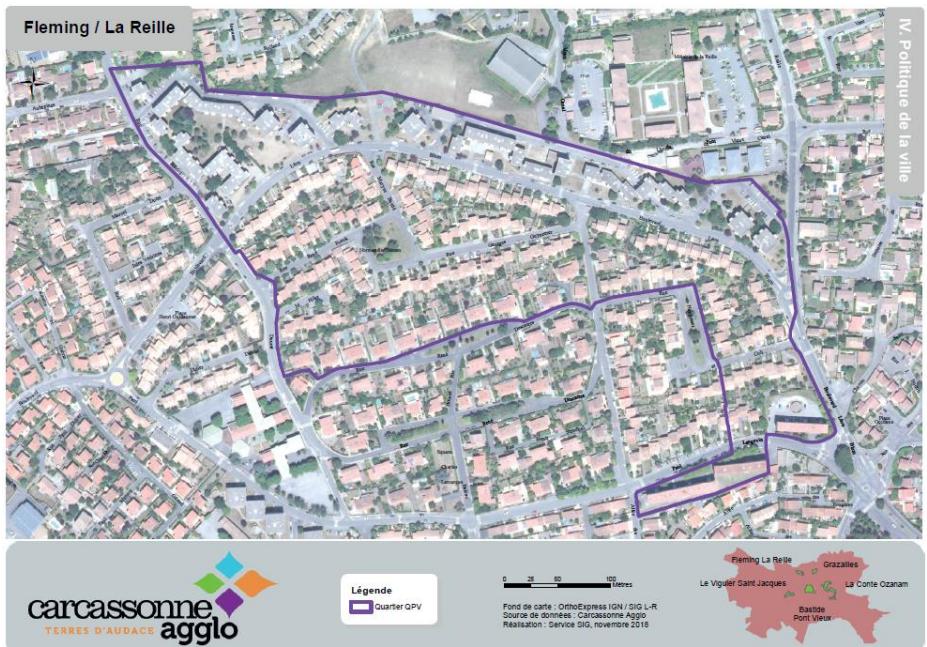
(Cnam 2022 / Cnaf 2021)

- **n.d** bénéficiaires de la C2S
- **n.d** allocataires percevant le RSA socle

Emploi

(RP 2019)

- **n.d** demandeurs d'emploi (31/12/2022)
- **35,2%** le taux d'emploi
- **35,6%** de chômage (sens Insee)
- **46,6%** d'actifs employés
- **36%** d'actifs ouvriers



Les spécificités du quartier

Le quartier Fleming a fait l'objet d'un programme de réhabilitation des immeubles et des logements qui s'est finalisé en 2013-2014. Une évolution positive du quartier est observée au niveau des infrastructures développées (city stade) et de la mise en place de la médiation nocturne, mais le quartier souffre du manque d'acteurs et d'associations présents au sein du quartier, de l'absence de service public et de commerce de proximité. Une situation qui s'est par ailleurs détériorée avec des formes de délinquance importantes. À noter également que le taux de pauvreté s'est accentué entre 2014 et 2019.

Les principaux enjeux et besoins identifiés

- Un enjeu de renforcer la présence d'acteurs structurants sur le quartier.
- Des phénomènes de trafics illicites, de délinquance et d'incivilités qui impactent le quartier.
- Une problématique relative aux voiries qui sont mal entretenues sur le quartier.
- Un besoin d'actions plus particulier sur l'offre de soutien scolaire proposée aux enfants, offre sportive et de loisir, lieux de socialisation, apprentissage du français, travail sur la tranquillité publique.

Grazailles

Population

(RP 2019)

- **949** habitants (2018)
- **37,8%** de moins de 25 ans
- **8%** de plus de 75 ans
- **44,2%** de familles monoparentales
- **39,8%** de ménage d'1 personne

Revenus

(2019)

- **52%** de taux de pauvreté
- **12 990€** le revenu médian

Aides sociales

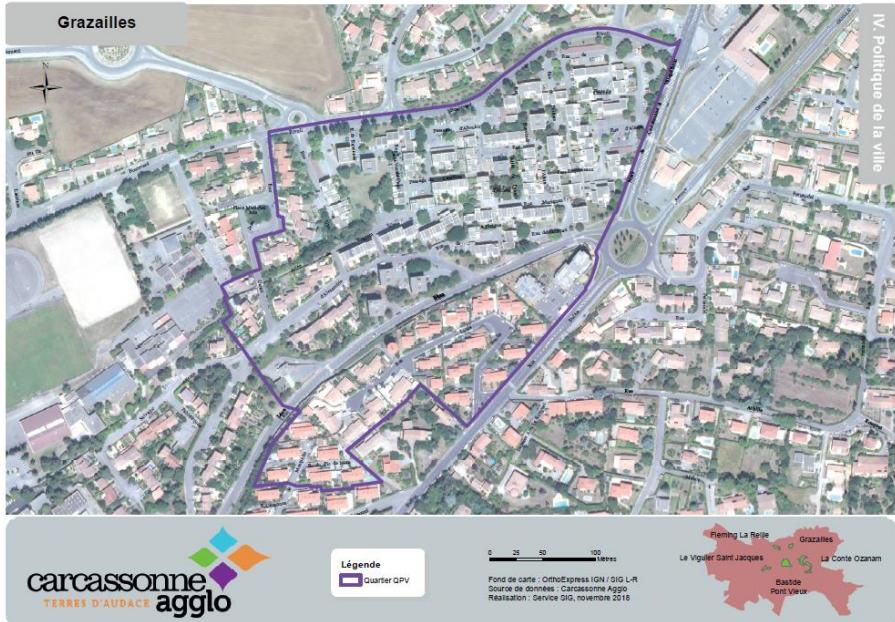
(Cnam 2022 / Cnaf 2021)

- **529** bénéficiaires de la C2S
- **131** allocataires percevant le RSA socle

Emploi

(RP 2019)

- **197** demandeurs d'emploi (31/12/2022)
- **35,9%** le taux d'emploi
- **45,3%** de chômage (sens Insee)
- **42,7%** d'actifs employés
- **28,7%** d'actifs ouvriers



Les spécificités du quartier

Le quartier de Grazailles est formé de petites habitations (des immeubles de 4 étages) et ne comporte pas de grands bâtiments, lui conférant une image de « village ». Le quartier étant étalé, **les besoins sont différenciés selon la situation géographique au sein même du quartier et nécessite des actions différencierées**. Une forme d'enclavement du quartier est présente et qui est renforcée par le contexte de fermeture de commerces et services publics. Une dégradation du taux de pauvreté entre 2015 et 2019 est observée.

Les principaux enjeux et besoins identifiés

- Un enjeu à **mobiliser les habitants** dans un quartier où il reste difficile de les impliquer (fête de quartier...).
- **Le développement d'un partenariat local** qui demande à être renforcé.
- **Un enjeu de maintien et de renforcement d'une certaine mixité au sein du quartier.**
- Un besoin d'actions plus particulier sur les lieux de socialisation, l'offre sportive, culturelle et de loisirs.

La Conte – Ozanam – Sté Marie

Population

(RP 2019)

- **2 525** habitants (2018)
- **41,8%** de moins de 25 ans
- **6,7%** de plus de 75 ans
- **36%** de familles monoparentales
- **28,9%** de ménage d'1 personne

Revenus

(2019)

- **61%** de taux de pauvreté
- **9 600€** le revenu médian

Aides sociales

(Cnam 2022 / Cnaf 2021)

- **1 377** bénéficiaires de la C2S (**55%**)
- **282** allocataires percevant le RSA socle (**33%**)

Emploi

(RP 2019)

- **479** demandeurs d'emploi (31/12/2022)
- **33,2%** le taux d'emploi
- **43%** de chômage (sens Insee)
- **45,3%** d'actifs employés
- **34,1%** d'actifs employés ouvriers



Les spécificités du quartier

Les quartiers de La Conte – Ozanam – Sté Marie sont le 2^{ème} quartier le plus peuplé du territoire. Ils ont bénéficié d'un PRU entre 2007 et 2020, qui a grandement contribué à leur transformation physique (embellissement, attractivité, réhabilitation...). A Ozanam, de nombreux réaménagements d'espaces ont été menés entraînant une transformation de l'apparence même du quartier et un désenclavement de celui-ci. A La Conte un changement physique du quartier s'observe grâce aux nombreuses réhabilitations extérieures. Ces quartiers demeurent marqués par des tensions liées au trafic de stupéfiants.

Les principaux enjeux et besoins identifiés

- Un enjeu à renforcer l'accessibilité du quartier par les transports en commun sur des horaires étendus.
- Un enjeu à maintenir l'accessibilité aux services publics dans le quartier à travers les permanences et la présence des acteurs du service public.
- Un enjeu à accompagner une montée en puissance du dispositif CitésLab.
- Un enjeu sur le renforcement de la place des femmes dans les lieux publics.
- Un besoin d'actions plus particulier sur le sentiment d'insécurité sur les espaces publics, les abords d'école, la vie commerçante (notamment un point de restauration méridien), et l'offre sportive et de loisir.
- La nécessité de renforcer l'animation de la vie sociale et la présence des femmes dans l'espace public.

Le Viguier / Saint-Jacques

Population

(RP 2019)

- **1 757** habitants (2018)
- **39,3%** de moins de 25 ans
- **8,2%** de plus de 75 ans
- **31,7%** de familles monoparentales
- **51,1%** de ménage d'1 personne

Revenus

(2019)

- **65%** de taux de pauvreté
- **11 680€** le revenu médian

Aides sociales

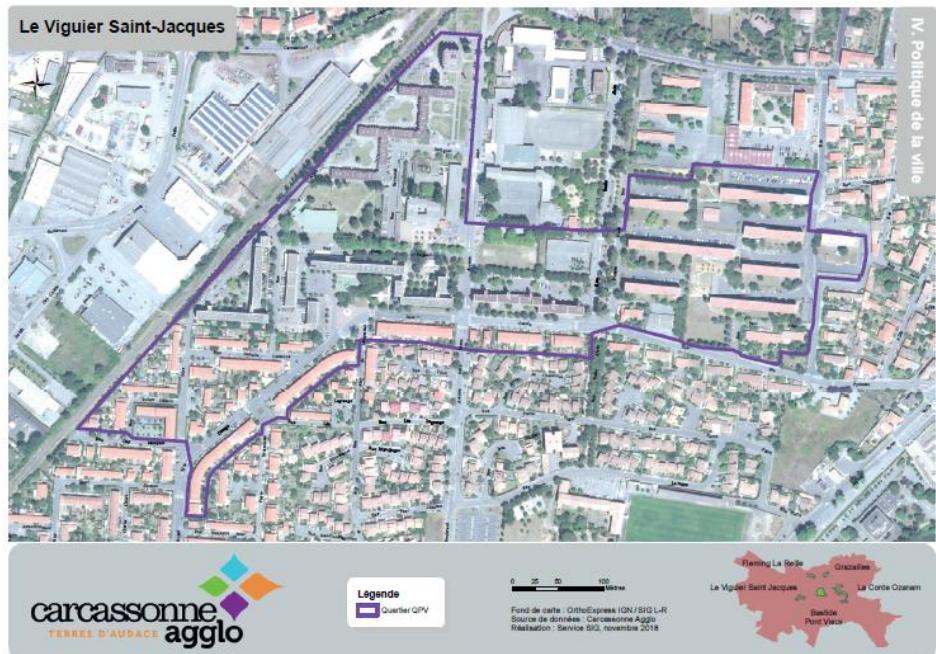
(Cnam 2022 / Cnaf 2021)

- **1 302** bénéficiaires de la C2S (**58%**)
- **201** allocataires percevant le RSA socle (**33%**)

Emploi

(RP 2019)

- **197** demandeurs d'emploi (31/12/2022)
- **24,5%** le taux d'emploi
- **57,5%** de chômage (sens Insee)
- **n.d** d'actifs employés
- **n.d** d'actifs ouvriers



Les spécificités du quartier

Le quartier du Viguier / Saint-Jacques est divisé en deux secteurs distincts et qui restent peu perméables du fait de la coupure liée à « l'allée des pins ». Le cadre de vie s'est amélioré au cours des dernières années à travers des rénovations et des réhabilitations ainsi qu'un réseau d'acteurs qui s'est renforcé. Toutefois, Saint-Jacques fait face à une problématique importante de propreté. Par ailleurs, les indicateurs inquiètent les acteurs en termes d'attractivité du quartier, avec de plus en plus de refus d'emménager dans le quartier et un taux de vacance qui progresse.

Les principaux enjeux et besoins identifiés

- Un enjeu de rééquilibrage de la présence des associations sur les deux quartiers.
- Un enjeu autour de la mixité scolaire au sein des établissements scolaires.
- Un enjeu à renforcer les actions en matière de développement économique et développer le réseau de l'emploi.
- Un besoin d'actions plus particulier sur la création de parcs et espaces ludiques, la sécurisation aux abords des écoles, les mobilités et les opportunités liées à la réhabilitation du Collège, l'apprentissage du français.

D'autres quartiers et secteurs d'action

Au-delà des cinq quartiers prioritaires, le Contrat de Ville sera attentif et mobilisé en direction de deux autres secteurs identifiés dans leurs fragilités :

- Le quartier de l'Aiguille à Trèbes,
- Le quartier L'Espérance à Berriac.

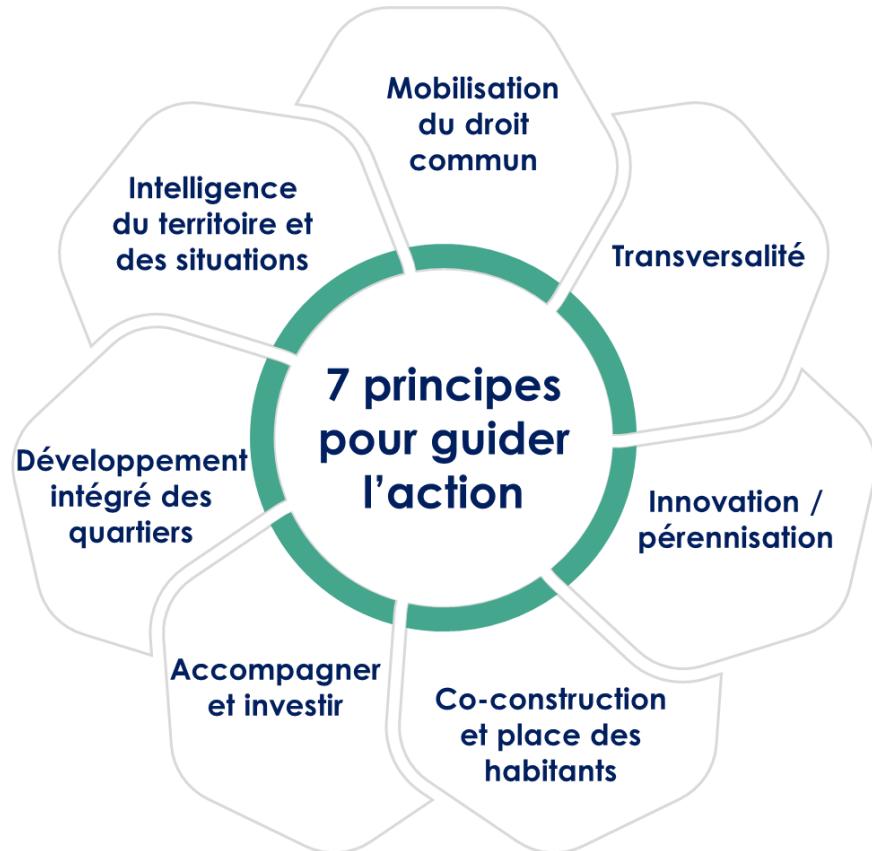
À noter que ces deux quartiers étaient identifiés en quartiers de veille active au 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs, le territoire sera soucieux de positionner le Contrat de Ville comme un outil susceptible de nourrir la réflexion sur les réponses adaptées à apporter aux enjeux des communes plus rurales du territoire, par exemple via le déploiement de certaines réussites au-delà du strict Contrat de Ville (actions d'accessibilité aux services...).



2 De grands principes et des leviers pour l'action

Des principes clés pour guider l'action

La stratégie développée par le Contrat de ville s'appuie sur **7 principes clés** qui en constituent autant de conditions de réussite.



MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Le droit commun constitue le premier moyen de la Politique de la ville. De fait, selon la loi Lamy (2014), « *la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

 Le rapport des députés Cornut-Gentille-Kokouendo (2018) et celui de l'Institut Montaigne “Les quartiers pauvres ont un avenir” (2020) ont montré une mobilisation plus faible dans les QPV des moyens de droit commun, par rapport à d'autres quartiers.

Plus largement, il convient cependant de rappeler que la mobilisation du droit commun dans le cadre de la politique de la ville vise d'abord à **promouvoir l'égalité des chances et la justice sociale en s'assurant que les habitants des quartiers prioritaires bénéficient in fine des mêmes droits et services que ceux des autres territoires**. Il s'agit également de lutter contre les discriminations et à garantir l'accès à des conditions de vie dignes pour toutes et tous. La mobilisation s'entend encore dans ce qu'elle favorise **l'intégration des quartiers prioritaires au sein du tissu urbain plus large, renforçant ainsi la cohésion sociale et territoriale**.

Au-delà, elle peut être entendue comme **un encouragement à la participation active des habitants et la prise en compte de leurs besoins spécifiques**, pour améliorer l'efficacité des politiques

publiques et contribuer à la résolution des problèmes complexes qui touchent aux quartiers prioritaires (chômage, éducation déficiente ou délinquance).

Ainsi, la feuille de route du Contrat de ville est-elle écrite et envisagée comme un outil de mobilisation du droit commun et de clarification de la valeur ajoutée des moyens spécifiques, qu'il s'agisse de compléter le droit commun sur les besoins non ou mal couverts, de renforcer des interventions de manière différente, adaptée ou nouvelle, et d'expérimenter de nouvelles formes et sujets d'interventions.

TRANSVERSALITE

Dans la lignée du Comité Interministériel de la Ville, véritable outil de coordination de ces nouvelles politiques transversales que représentait alors le développement social urbain des quartiers, **la Politique de la ville, partenariale par essence, se déploie en cultivant fortement cette logique transversale.**



Deux axes structurants sont identifiés en la matière, d'une part **une approche globale des problématiques** (qui traduit le contrat de ville, projet local dans les quartiers prioritaires), et d'autre part **une véritable méthodologie de la transversalité**, le contrat de ville associant de multiples acteurs pour répondre à un besoin.

De fait, si la politique de la ville dispose de moyens propres, elle s'incarne avant tout par la mobilisation renforcée et adaptée de l'ensemble des politiques sectorielles, constituant ainsi une démarche de territorialisation des politiques publiques. Pour renforcer cette territorialisation et l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux dispositifs d'action publique, la politique de la ville peut ainsi être amenée à déployer des dispositifs spécifiques et

financer des actions généralement portées par des associations.

Le contrat de ville cherche bien à mobiliser tous ceux qui interviennent directement ou indirectement auprès des quartiers prioritaires et de leurs habitants pour les amener à travailler de manière commune et transversale. Il s'agit de mettre en commun les compétences favorisant l'élaboration de stratégies, tenant compte des différentes ressources dont disposent l'ensemble des acteurs et parties prenantes pour répondre de façon concertée et adaptée aux problématiques des quartiers et de ses habitants.

On entend donc, par transversalité, le fait que le contrat de ville permette une vision plus globale des questions, une meilleure lisibilité des actions et une action réalisée de manière complémentaire, au sein des différentes organisations concernées, ainsi qu'au niveau des différents territoires d'intervention.

Dans ce sens, le contrat de ville veillera à l'articulation avec l'ensemble des contractualisations sur le territoire, et notamment à l'articulation des crédits spécifiques avec les politiques d'intégration, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre les discriminations et de prévention de la délinquance.

INNOVATION / PERENNISATION

Innovante, la Politique de la ville l'est par essence, dans ce qu'elle a consisté à renouveler et renforcer l'approche pour traiter la question des quartiers prioritaires.

Avec le temps, sur le territoire et plus largement à l'échelle nationale, **elle a fait la preuve de sa capacité d'innovation** (présence d'individus mais aussi de collectifs tournés vers l'innovation, que celle-ci soit à finalité économique ou sociale).



Cette innovation bute forcément sur la réalité des programmations de crédits spécifiques de la politique de la ville et les réalités économiques des différents financeurs au titre de leur droit commun : année après année, l'innovation le dispute au besoin de poursuivre le financement des réponses qui font leurs preuves, sans pour autant trouver leur suite dans le droit commun, tout en tenant compte de la stabilité de son tissu d'acteurs locaux. Par ailleurs, les porteurs de projet invitent de plus en plus les financeurs, et ces derniers y sont également fortement sensibles, à favoriser des logiques de pérennisation et de continuité, avec l'objectif d'agir mieux : un cadre stable facilite la mobilisation du public, la capacité des partenaires à travailler ensemble, etc.

Comment concilier innovation et pérennisation, deux forces sur lesquelles le contrat de ville a besoin de compter sans qu'elles soient concurrentes ou s'opposent ? Assurément, les partenaires du contrat de ville devront-ils travailler la réponse à cette question sur plusieurs exercices, l'année 2024 pouvant à ce titre constituer une année de transition pour réfléchir à une programmation 2025 qui sache répondre au besoin du territoire à la fois en termes d'innovations (apporter de nouvelles approches, de nouveaux acteurs, renouveler des méthodes, tester des solutions, ...) et en termes de pérennisation. Sans doute, est-ce dans la conduite davantage planifiée de cette réflexion que pourront s'envisager des mouvements d'innovation dont le droit commun pourra plus facilement s'emparer par la suite.

Qu'elle permette l'hybridation des partenariats, la mobilisation de nouvelles ressources, qu'elle facilite des quartiers porteurs d'innovation publique et qu'elle mette le contrat de ville en situation de

générer des réussites transférables à l'ensemble du territoire de la communauté d'Agglomération, **le sujet de l'innovation devra veiller à ne pas insécuriser l'écosystème mais bien à le stimuler.** Cela demandera de réfléchir aux conditions favorables à l'émergence de projets innovants, à l'animation d'une communauté de parties prenantes pour le développement de l'innovation (travail sur les postures, co-construction des innovations...) ou encore à encourager le développement de formes d'appui hybrideant ressources privées et publiques, s'appuyant par exemple sur des formes de responsabilité territoriale des entreprises.

CO-CONSTRUCTION ET PLACE DES HABITANTS

On entend par co-construction **un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action commune.** Les objectifs d'un tel principe peuvent notamment être d'ouvrir la participation à l'élaboration et au suivi du contrat, de proposer d'autres visions des enjeux et des réponses possibles, de faire émerger ou consolider un réseau d'acteurs et d'interlocuteurs et d'alimenter les instances de dialogue. Conformément aux orientations gouvernementales pour les contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la participation citoyenne demeure un axe fort du prochain contrat de ville.

Dans cet esprit de faire ensemble, le rôle et la place des habitants apparaissent plus particulièrement cruciaux, à l'échelle des actions comme du pilotage du contrat, en termes d'observation comme en ressources pour l'action. **Co-construit, le contrat de ville s'assure de constituer une stratégie partagée et d'être une plateforme de mobilisation renforcée vers les quartiers prioritaires et leurs habitants.**

ACCOMPAGNER ET INVESTIR

Le contrat de ville déploie une stratégie qui vise à accompagner les quartiers comme à les investir. De fait, **la feuille de route prévoit et articule des réponses qui sont des actions d'investissement** (dépenses structurantes en termes d'aménagement et d'équipements) **et des actions d'accompagnement** (programmation d'actions de développement social et économique notamment). La conjonction des deux doit permettre de se

projeter à la fois sur le court et le long terme, de penser les projets et de disposer les quartiers dans une dynamique de développement la plus ample possible.

DEVELOPPEMENT INTEGRE DES QUARTIERS

Le contrat de ville propose **une vision stratégique à horizon 2030 et intègre sa déclinaison opérationnelle**. Il développe une feuille de route à l'échelle globale comme à l'échelle de chaque quartier prioritaire. Cette logique de développement intégré consiste à bien penser le projet de chaque quartier dans le projet plus large de la ville et du territoire. Intégrer le développement des quartiers prioritaires dans leur territoire environnant contribue à favoriser la cohésion territoriale et tirer parti des ressources déjà présentes, comme les infrastructures et les services publics. En coordonnant les efforts de développement avec l'environnement territorial, des synergies peuvent se créer, stimulant les dynamiques à l'œuvre et bénéficiant également aux territoires hors QPV.



INTELLIGENCE DU TERRITOIRE ET DES SITUATIONS

La géographie prioritaire a globalement favorisé la prise en compte des quartiers dans les politiques et les interventions des acteurs, mais elle a pu générer des effets de frontière regrettable (c'est l'exemple caricatural souvent pris d'une rue dont les numéros pairs entrent dans la géographie prioritaire sans que les numéros impairs ne soient concernés). Le contrat de ville 2024 – 2030 s'inscrit dans **une logique d'intelligence du territoire et des situations et cherche à éviter les effets de frontière malheureux en adoptant une géographie prioritaire positive, qui favorise l'action pour les habitants des quartiers sans rigidifier l'action au-delà de toute cohérence envers les situations humaines, sociales et urbaines rencontrées**. De fait, davantage de souplesse sera permise dans le cadre de la nouvelle contractualisation, avec la possibilité de mobiliser une part de crédits spécifiques (enveloppe départementale du programme 147 de l'Etat) pour des quartiers qui ne relèvent pas de la géographie prioritaire mais qui constituent pour autant des « poches de pauvreté » (cf. circulaire du 31 août 2023).

Des leviers pour la mise en place du plan d'action

Les moyens du contrat de ville

La mise en œuvre des objectifs du contrat de ville s'appuie sur trois leviers d'action que sont son appel à projet annuel, l'animation des réflexions et la mobilisation du droit commun. Ainsi le contrat de ville s'appuie sur les moyens de droit commun des parties prenantes et sur des moyens spécifiques, financiers et humains.



UN APPEL A PROJET ANNUEL

L'appel à projet permet de réaliser chaque année une programmation et d'utiliser le levier des crédits spécifiques de la politique de la ville. La programmation s'organise à partir d'une lettre de cadrage, qui oriente les attendus des partenaires pour répondre aux objectifs du contrat. Les actions programmées dans ce cadre visent à renforcer l'action déjà menée via le droit commun en direction des quartiers prioritaires. Elle permet ainsi d'augmenter l'offre, c'est-à-dire de compléter le droit commun sur les besoins non ou mal couverts ou d'expérimenter de nouvelles formes et sujets d'intervention, ou d'adapter et d'ajuster l'offre existante (renforcer des interventions de manière différente, adaptée ou nouvelle).

L'ANIMATION DE REFLEXIONS

Au-delà des actions menées via l'appel à projet, le contrat de ville dispose d'une force d'animation à différentes échelles (territoriales et thématiques) qui

lui permet d'activer des solutions à destination des quartiers prioritaires et de ses habitants (interconnaissance, mutualisation / synergie entre acteurs, émergence de nouvelles approches...).

MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, la communauté d'Agglomération, Communes. Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

Les moyens de droit commun à mobiliser au profit des habitants des quartiers :

Pour l'Etat	Pour la Région	Pour le Département	Pour la communauté d'Agglomération	Pour les communes
éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des migrants...	développement économique, formation professionnelle, lycées...	solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée...	développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, construction - aménagement et entretien d'équipements culturels et de loisirs, solidarité - action sociale, petite enfance, jeunesse...	éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports, prévention...

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), la volonté de financements simplifiés et lisibles sur 3 ans

Pour certains projets ciblés, des financements pourront être accordés sur 3 ans à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) intègrent une évaluation annuelle et ont vocation à correspondre à un objectif minimal de 50% de financements à minima bipartite (Etat/Ville ou Etat/Agglo ou Agglo/Ville) soit tripartite, voire quadripartite... avec la possibilité de proposer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) au Département, la CAF, la Région.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) conclues concerneraient / s'adresseraient⁵ :

- À des **associations structurantes**,
- Au Programme de Réussite Educative,
- À des **actions inscrites depuis plusieurs années** et ayant un impact « préventif pour le territoire », en veillant toutefois à ce qu'elles se renouvellent avec une mutualisation de moyens en s'associant à d'autres partenaires pour donner un autre impact à l'action, voire se délocaliser sur les QPV,
- À de **nouvelles actions** expérimentales répondant à une fiche action avec un caractère **innovant et multi-partenarial**, à raison de 1 convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) par quartier soit 5 conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) minimales répondant à ces critères,
- À des **associations de grande proximité, de « petites » structures**, sur du fonctionnement, en se dotant à terme d'une définition de ce que l'on entend par « petites » associations.

⁵ A titre indicatif, concernant la communauté d'Agglomération, entre les associations dites « structurantes » et les associations présentant une action inscrite depuis plusieurs années (plus de 4 ans) dans lesquelles on trouvera aussi potentiellement des « petites » associations, cela représente déjà 70% des crédits spécifiques politique de la ville.

3 La feuille de route : 3 défis, 4 axes transversaux et des marqueurs par quartier

La feuille de route du contrat 2024 – 2030 a été bâtie pour constituer un système relativement simple et cohérent, fondé sur des besoins, articulé autour de 3 sujets clés et de 4 axes transversaux, et fondé sur des engagements. Elle fait suite à un travail partenarial important : il s'agit en effet d'une écriture partagée avec les habitants (mobilisés dans le cadre de la concertation), avec les acteurs de terrain (mobilisés dans le cadre de séminaires territoriaux, dans la concertation habitante et à travers les échanges bilatéraux de la vie du contrat en cours), avec l'équipe projet en charge de la politique de la Ville et avec les partenaires institutionnels (dans le cadre des différentes étapes de validation lors de Comité de Pilotage comme à travers des rencontres bilatérales dédiées).

* * * * *

Fondé sur des besoins

Articulé autour de 3 sujets clés

Fondé sur des engagements

- L'expression des habitants et des acteurs, une attente sur la vie de tous les jours et d'actions concrètes

- **Habitants**, les sujets qui relèvent des personnes elles-mêmes, de la cohésion sociale
- **Quartier**, les sujets qui ont trait au quartier, ses espaces, ses bâtis...
- **Economique**, les sujets qui relèvent de la sphère économique, du travail

- Des priorités partagées
- Des crédits spécifiques
- Une ingénierie dédiée
- Une mobilisation plus large et une force d'influence

4 axes transversaux

L'enjeu
du **CHANGEMENT CLIMATIQUE**
des **MOBILITÉS**
de **PARTICIPATION DES HABITANTS**
de la **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

* * * * *

Les trois défis du contrat de ville

Chacun des 3 sujets clés fait l'objet d'une formulation stratégique, un défi associé à des constats, portant une ambition et se déclinant en objectifs stratégiques – opérationnels et en fiches actions.



1

La vie des habitants

Grandir et bien vivre ensemble

La vie des habitants fait référence aux notions de vivre ensemble, de bien-être et d'émancipation. Au travers de défis, c'est bien de cohésion sociale et des solidarités dont il est question, afin que chaque habitant soit en mesure de s'émanciper et d'évoluer positivement. Il s'agit de champs fondamentaux qui contribuent à une transformation positive des quartiers. **La vie des habitants** renvoie également à des situations de précarité, à des enjeux de santé, à des questions éducatives et de lien social, soit des enjeux à tous les âges de la vie. Plus largement ce défi traite de sujets relatifs à la santé, l'éducation, aux pratiques culturelles et sportives, ou encore à l'accès aux droits.



Pour répondre à ce défi, 5 objectifs stratégiques ont été identifiés :

1

Vivre en bonne santé

2

Réussir l'**éducation** des enfants et accompagner les **parcours de jeunes** vers l'autonomie

3

Développer les **pratiques sportives** et leur accessibilité

4

Développer les **pratiques culturelles** et leur accessibilité

5

Favoriser les **solidarités** et l'accès aux **droits**

Les périodes de confinement lors des dernières années et les situations de précarité relatives à l'emploi, au logement ou encore au cadre de vie ont eu des impacts sur la santé physique et mentale des habitants. Aussi, la thématique de la santé est concernée par de nombreux enjeux : bien-être, alimentation, accès au sport, mobilité, logement, communication, précarité menstruelle, accompagnement à la parentalité, campagnes de dépistage et de suivi.... Cet objectif opérationnel vise ainsi à apporter des solutions sur le territoire en matière d'accès aux soins et à promouvoir la prévention et la sensibilisation à la santé et renforcer la capacité des habitants à prendre soin de soi.

Les principaux objectifs recherchés

- Décliner les actions du Contrat Local de Santé (CLS) dans les QPV,
- Améliorer **l'accès aux soins des habitants** des quartiers prioritaires,
- Améliorer **l'accès à une alimentation de qualité** dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- Renforcer l'écosystème local dans sa capacité à **s'adapter aux spécificités des problématiques de santé** rencontrées dans les quartiers prioritaires,
- Travailler sur la **prévention primaire** dès le plus jeune âge et tout au long des âges de la vie,
- Favoriser le **soutien à l'autonomie** et au bien être en direction des personnes âgées.

Focus Action

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Développer des actions interquartiers sur les domaines du sport et de la santé
- Lutter contre l'isolement des séniors
- Mettre en place des journées de sensibilisation sur le thème de la santé/prévention des conduites à risque
- Favoriser l'implantation de professions médicales dans les QPV

- Projet Régional de Santé (PRS) – PRSE (Plan Régional Santé Environnement)
- PAT (Projet Alimentaire Territorial) de l'Aude
- Dispositif TAPAJ
- CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Bassin Carcassonnais
- CTG (Convention Territoriale Globale)
- Contractualisation solidaire
- CLS (Contrat Local de Santé)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

La réussite éducative et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie relèvent de sujets spécifiques à l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour réussir scolairement et professionnellement et pour développer la confiance en soi et s'épanouir. Ils nécessitent la mise en place d'opportunités éducatives de qualité. L'investissement auprès des jeunes en matière d'éducation et d'accompagnement demeurent un enjeu de société et contribuent à une société plus équitable et plus inclusive.

Les principaux objectifs recherchés

- Favoriser la **réussite éducative** des enfants et des adolescents des quartiers prioritaires,
- Renforcer le lien acteurs – famille, et notamment école – famille, en **encourageant la participation des parents**,
- **Soutenir l'ouverture et l'engagement des jeunes**,
- Favoriser la **connaissance et l'adhésion aux valeurs de la République**,
- Favoriser les actions de soutien à la parentalité / citoyenneté.
- Favoriser la levée des freins pour permettre le champ des possibles

Focus Action

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Travailler sur l'offre de soutien scolaire pour les enfants
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et structurant pour les enfants en collaboration avec les dispositifs existants
- Permettre et accompagner le public jeune dans l'acquisition de notions éducatives (scolaires, péri et extrascolaire, citoyennes...) dans un souci d'égalité des chances

- Pacte des Solidarités
- PEDT (Projet Educatif Territorial)
- SDSF (Schéma départemental des services aux familles) de l'Aude
- Ateliers de la CAF et la PMI (Protection maternelle et infantile)
- CTG (Convention Territoriale Globale)
- Contractualisation solidaire (département)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

Développer les pratiques sportives et leur accessibilité

3

Le développement des pratiques sportives et leur accessibilité représentent des leviers essentiels pour la cohésion sociale, la santé et le bien-être des habitants. Le sport peut en effet jouer un rôle important en matière de rencontre, d'épanouissement et de lien social. L'accessibilité aux pratiques sportives et aux infrastructures sont donc des enjeux centraux pour les habitants.

Les principaux objectifs recherchés

- Encourager la pratique sportive régulière, en mettant l'accent sur **l'inclusion de tous les habitants**,
- Développer une **offre d'activités physiques et sportives qui répondent aux besoins des habitants** des quartiers et aux enjeux de ces quartiers (accessibilité et proximité de la pratique),
- Renforcer la **dimension sport et santé et des projets socio-sportifs** à tout âge de la vie,
- Faire du sport **un levier d'insertion professionnelle**,
- Réduire **les inégalités en matière d'équipement sportifs**, de diversité de sport proposés et d'accès aux clubs.

Focus Action

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Renforcer l'accessibilité aux activités physiques et sportives pour les jeunes
- Diversifier et encourager l'offre d'activité sportive et de loisir pour les habitants
- Dispositifs portés par le SDJES (sport-santé, sport-emploi...)
- Conférence régionale du sport et les crédits de la Conférence régionale des financeurs
- Projets fédéraux, Mobilité des personnels sportifs de l'Agence Erasmus, ...
- ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives) du service des Sports de la ville de Carcassonne
- Dispositifs portés par le service des Sports de la ville de Carcassonne
- CLS (Contrat Local de Santé)
- Nouvelle Cité des sports (Ville de Carcassonne)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

Développer les pratiques culturelles et leur accessibilité

4

Le développement des pratiques culturelles constitue un moyen de renforcer le tissu social au sein des quartiers et ouvrir des horizons nouveaux aux habitants. Elles permettent également de créer des ponts entre différents groupes sociaux et générations. L'accès à la culture permet ainsi d'offrir des opportunités d'apprentissage, de partage et de création à tous les habitants, quel que soit leur âge.

Les principaux objectifs recherchés

- Valoriser la culture au sein des quartiers prioritaires et **faciliter l'accès équitable aux offres artistiques et culturelles** ainsi qu'aux équipements culturels du territoire y compris dans le choix de leur implantation,
- **Stimuler la créativité locale** et la participation active des habitants à des projets artistiques et culturels,
- Faciliter l'accès et **l'inclusion culturelle pour tous les publics**, notamment les publics vulnérables,
- Développer les **passerelles entre les différentes actions culturelles** menées sur le territoire en veillant à un équilibre territorial,
- **Co agir avec les habitants** sur la mise en valeur de la mémoire des QPV,
- Développer l'action culturelle dans les QPV **comme vecteur des transitions sociétales et environnementales**.

Focus Action

- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV en mobilisant les dispositifs existants (ex : Education culturelle et artistique...)
- Favoriser la proximité culturelle et artistique avec les habitants

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Dispositifs du service Culture de la ville
- Programmation « L'envolée »
- CGEAC (convention de Généralisation d'Éducation Artistique et Culturelle)
- PLCD (Plan de lutte contre les discriminations)
- CTO (Contrats Territoriaux

Favoriser les solidarités et l'accès aux droits

5

L'accès aux droits demeure un enjeu de société majeur et d'autant plus dans les quartiers prioritaires où les situations de non-recours sont fréquentes, ainsi que le manque d'information. Cet accès aux droits renvoie également à des enjeux d'accompagnement et d'information adaptés aux besoins des habitants. Le soutien aux actions de solidarités permet de renforcer les liens entre les habitants, de lutter contre l'isolement et de renforcer la cohésion sociale.

Les principaux objectifs recherchés

- Renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble,
- Promouvoir l'accès aux droits et plus généralement améliorer l'accès aux services aux publics notamment par des dispositifs d'aller vers,
- Travailler à l'existence de liens sociaux au sein des quartiers comme formes de solidarités entre les habitants et d'une plus grande qualité de vie,
- Promouvoir la diversité, l'inclusion, et la lutte contre les discriminations et les inégalités femmes / hommes,
- Favoriser l'inclusion numérique dans les QPV.

Focus Action

- Mettre en place des lieux de socialisation pour les habitants
- Travailler sur le lien intergénérationnel
- Maintenir et développer une offre d'apprentissage du Français dans un objectif d'autonomie
- Développer ou renforcer les manifestations festives (fête de voisins, fête de quartier, ...)

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Aude (CDAD11)
- Actions enfance et jeunesse, famille, université populaire de l'éducation
- CTG (Convention Territoriale Globale) et espaces de vie sociale de la CAF
- Contractualisation solidaire (département)
- PLCD (Plan de lutte contre les discriminations)
- Conseillers numériques France Services
- France Services
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)
- Boussole des jeunes

2

La vie de quartier

Habiter

La vie de quartier fait référence au cadre de vie, à la tranquillité publique et au renouvellement urbain. Il s'agit de sujets fondamentaux pour améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser le développement urbain des quartiers, qui contribuent à la création de quartiers inclusifs et respectueux de l'environnement. L'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie passent par la réhabilitation des logements et des espaces publics, l'aménagement d'espaces verts et d'espaces de loisir ainsi que sur un apaisement des quartiers. Ce défi renvoie à des questions d'entretien, de propreté, d'aménagements, de végétalisation, de sécurisation, ou encore de médiation. Le souhait serait d'avoir des quartiers où il fait bon vivre, qui sont mus par un soin du quotidien et des projets de long terme.



Pour répondre à ce défi, 4 objectifs stratégiques ont été identifiés :

1

Favoriser et prévenir la tranquillité

2

Entretenir et embellir les lieux de vie

3

Aménager des quartiers à vivre pour toutes et tous et accompagner les « grands » projets

4

Développer un habitat durable de qualité dans les QPV

La tranquillité publique constitue un enjeu majeur pour améliorer la qualité de vie des habitants et promouvoir un environnement sécurisé et paisible. Cependant, cette question de la tranquillité ne renvoie pas uniquement à des enjeux de sécurité, mais englobe également la création d'un cadre de vie agréable pour les habitants, doté d'infrastructures et services adéquats et suffisants. Deux champs d'intervention peuvent être envisagés : convivialité et lutte contre les préjugés et la tranquillité publique et sécurité.

Les principaux objectifs recherchés

- Renforcer les conditions et **les opportunités de convivialité** à l'échelle des quartiers, créer et faciliter les rencontres avec les autres,
- Impulser des actions qui permettraient de **faire diminuer l'insécurité sur l'espace public** et repenser les dispositifs de sûreté,
- Poursuivre et renforcer le travail engagé via des dispositifs existants tels que le GPO et la GUP, et renforcer **l'articulation de la GUP et la prévention / sécurité**
- Favoriser les **initiatives citoyennes et l'implication des habitants**,
- Favoriser le maintien et / ou le développement de **services au public de proximité**,
- Renforcer **la place des femmes dans l'espace public** et concevoir des espaces publics « non générés »

Focus Action

- Réinvestir l'espace public en proposant de **l'animation régulière**,
- Développer la médiation et les **services de prévention** en journée et nocturne sur tous les territoires,
- Favoriser des **temps d'échanges et de rencontres** entre les habitants et les forces de l'ordre et de secours,
- Implanter des **structures d'animation de la vie sociale**,
- Réduire le nombre **de locaux vacants**.

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- GUP (Gestion urbaine de Proximité)
- GPO (Groupe Partenariat Opérationnel) en remplacement du CLSPD
- Convention TFPB (Taxe foncière sur les Propriétés Bâties)
- CLS
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

Entretenir et embellir les lieux de vie

2

L'entretien et l'embellissement des lieux de vie contribuent à améliorer à la fois le cadre de vie, le sentiment de bien-être des habitants et la cohésion sociale. Ces démarches incluent des actions en matière de rénovation des bâtiments, d'aménagement d'espaces verts, d'éclairage public ou encore de gestion des déchets. Il s'agit d'actions concrètes pour améliorer le quotidien des habitants et revaloriser certains espaces. Plusieurs champs d'intervention sont à penser : l'entretien et le nettoyage ; la sensibilisation et l'engagement citoyen ; et la gestion des déchets.

Les principaux objectifs recherchés

- Impliquer les habitants dans l'**embellissement des quartiers** (aménagement, réhabilitation, entretien...),
- Veiller à l'**entretien et au maintien de la propreté** dans les aménagements existants avant d'envisager la création d'espaces ludiques,
- **Encourager les comportements modèles** et la gestion responsable des déchets en faisant participer les habitants et les acteurs,
- **Améliorer l'espace public et l'environnement urbain** en rendant les QPV attractifs.

Focus Action

- Impliquer les habitants dans le respect de la propreté de leur quartier et à participer à leur embellissement,
- Impulser des actions de sensibilisation et de communication,
- S'appuyer sur les chantiers participatifs pour engager les habitants.

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- GUP (Gestion urbaine de Proximité))
- Convention TFPB (Taxe foncière sur les Propriétés Bâties)
- Plan Stratégique Local (PSL)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)
- Pacte Vert Carcassonne Agglo

Aménager des quartiers à vivre pour toutes et tous et accompagner les « grands » projets

3

L'aménagement des quartiers et l'accompagnement aux « grands projets » consistent à aménager des quartiers fonctionnels et agréables à vivre, en repensant à l'aménagement des espaces, le développement d'espaces verts, de zones commerciales... De ce fait, ils participent à la transformation des quartiers en espaces adaptés aux besoins des habitants, stimulent l'économie locale et renforcent le tissu social. Il s'agit là d'un enjeu stratégique pour construire des quartiers plus inclusifs. Une articulation avec les « grands projets » d'aménagement est ainsi à penser, ainsi que des interventions en matière d'espace vert et de mobilier urbain.

Les principaux objectifs recherchés

- Adapter des projets aux besoins et aux évolutions des quartiers et **prendre en compte les différents publics**,
- **Favoriser l'appropriation des projets par les habitants**,
- Engager des projets d'aménagement répondant également à des projets économiques, culturels, sociaux et environnementaux (enjeux climatiques),
- **Améliorer l'inscription des quartiers dans le tissu urbain** du territoire notamment en termes de déplacements / mobilité.

Focus Action

- Consulter et porter la parole des habitants afin de participer à l'aménagement des quartiers,
- Aménager les locaux vacants pour être en lien avec les structures du territoire (entreprises, associations, ...),
- Développer des projets au cœur des quartiers, « en pied d'immeuble »,
- Développer des axes de mobilité douce et PMR.
- Programmer les travaux de mise en adaptabilité des centres sociaux et la réhabilitation énergétique des locaux hébergeant les acteurs de la politique de la ville.

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Bailleurs
- COVALDEM (Collectivité Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude)
- GUP (Gestion Urbaine de Proximité)
- Convention TFPB (Taxe foncière sur les Propriétés Bâtie)
- ORT ACV (Opération de revitalisation du territoire / Action Cœur de Ville)
- Programme local de l'habitat (PLH)
- Gestion des DEM (Déchet Encombrant des Ménages)
- CTG (Convention Territorial Global)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)
- Pacte Vert Carcassonne Agglo
- PGD (Plan Global de Déplacement) de Carcassonne Agglo

Développer
un habitat
durable de
qualité dans
les QPV

4

Le développement d'un habitat durable de qualité répond à des enjeux de bien-être pour les habitants en améliorant leurs conditions de vie tout en répondant aux besoins de logement en intégrant les principes de développement durable. Cela passe notamment par la construction ou la réhabilitation de logement respectant les normes environnementales et la mise à disposition de logement abordable en adéquation avec la population des quartiers.

Les principaux objectifs recherchés

- Réussir la mixité sociale à travers la **conception et l'ouverture des quartiers sur le territoire**,
- Renforcer **l'efficacité énergétique** et contribuer à **la transition écologique des quartiers**,
- Décliner les actions du PLH et du dispositif territoire zéro exclusion dans les QPV,
- Développer les **actions d'amélioration de l'habitat dans les QPV**,
- Développer des **formes urbaines innovantes** favorisant la mixité sociale et les transitions, notamment la rénovation urbaine.

Focus Action

- Développer les îlots de fraîcheur
- Sensibiliser les habitants à l'éco-citoyenneté

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- CIL (Commission intercommunale du logement)
- Convention TFPB (Taxe foncière sur les Propriétés Bâtie)
- PRÉAU - Espace Conseil France Rénov'
- Pacte Vert Carcassonne Agglo
- Territoire zéro exclusion énergétique
- CTG (Convention Territorial Global)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

3

La vie économique *Travailler*

La vie économique fait référence au plein emploi, à l'entrepreneuriat et au développement économique et ambitionne ainsi de changer la dynamique de l'emploi dans les quartiers. Il s'agit d'objectifs stratégiques qui visent à redynamiser les quartiers et contribuer ainsi à améliorer les conditions de vie des habitants et lutter contre le chômage et les inégalités sociales. Des interventions de nature variées sont nécessaires afin de tendre vers ces objectifs, que ce soit en matière de création d'emploi, d'accès à la formation, de soutien à la création d'entreprises, ou encore d'investissement. Un enjeu existe également en termes de changement de regard des entreprises sur les habitants des quartiers. Aussi, face aux constats de taux de pauvreté élevés, de carrières professionnelles en pointillé, et d'une vie économique peu ou pas présente dans les quartiers, le souhait serait d'avoir des habitants avec des revenus économiques et des carrières professionnelles choisies dans des quartiers traversés par les dynamiques économiques du territoire.



Pour répondre à ce défi, 4 objectifs stratégiques ont été identifiés :

1

Rapprocher les publics des QPV des opportunités économiques du « grand territoire »

2

Ouvrir le champ des possibles des plus jeunes

3

Valoriser l'initiative économique des habitants

4

Dynamiser l'offre commerçante de proximité

Rapprocher les publics des QPV des opportunités économiques du « grand territoire »

1

Cette initiative a pour but de favoriser l'intégration économique et sociale des habitants au sein même du territoire, notamment en créant des ponts entre les habitants et le tissu économique afin de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation. Plus largement, l'enjeu est d'inscrire pleinement les habitants dans les dynamiques économiques du territoire et de développer des stratégies pour les rapprocher des opportunités d'emploi (en termes de mobilité, d'information, de formation, de partenariat avec les entreprises...). Trois champs d'intervention sont identifiés : la levée des freins à l'emploi ; l'entrée par publics spécifiques ; et la place et le rôle des entreprises dans les parcours d'inclusion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les principaux objectifs recherchés

- Faciliter l'accès des habitants des QPV à **des emplois de qualité et à des formations professionnelles** en se dotant d'une vision prospective,
- Développer **des solutions ciblées en faveur des QPV** pour réduire les obstacles du retour et du **maintien à l'emploi**,
- Garantir **la diffusion de l'information et la mise en relation avec les employeurs**,
- Renforcer **la complémentarité de la chaîne d'acteurs** à co-construire des parcours « sans couture », du repérage jusqu'à la **sécurisation dans l'emploi** en coordonnant les différents dispositifs existants,
- Favoriser **les mobilités** vers l'employabilité et l'emploi.

Focus Action

- Travailler sur la levée des freins périphériques à l'emploi
- S'adapter à des publics spécifiques
- Favoriser le rôle et la place des entreprises dans le travail d'insertion

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- FLE (Français Langue Etrangère)
- SPEL (Service public de l'emploi) et France Travail
- Pacte des Solidarités
- PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)
- France Travail
- « Gouvernance partagée » / ILA/Commission thématique « emploi-insertion-formation »
- Réseau R'Mine / plateforme terre d'Emploi
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

Ouvrir le champ des possibles des plus jeunes

2

L'ouverture du champ des possibles des plus jeunes constitue une démarche essentielle pour favoriser l'égalité des chances et la construction d'un avenir engageant pour ce public. Cela nécessite de porter des actions en matière d'orientation professionnelle, levée des freins, de formation ou encore de développement des compétences. Plus précisément ces différentes actions prennent place dans trois grands types de champs à explorer : les aides financières et la mobilité ; les dispositifs et solutions d'accompagnement ; et le lien école - emploi, orientation et lutte décrochage scolaire.

Les principaux objectifs recherchés

- Favoriser une **orientation scolaire conciliant la construction d'aspirations personnelles, professionnelles et les opportunités de l'emploi** en lien avec les besoins du territoire,
- Faciliter l'accès à **une expérience professionnelle et la découverte des métiers** et de la diversité du monde professionnel,
- Renforcer **les compétences personnelles des plus jeunes** (savoir faire, savoir être) et accompagner **la construction de projet de vie**.

Focus Action

- Soutenir la mobilité des jeunes
- Améliorer les dispositifs et solutions d'accompagnement
- Travailler sur le lien école – emploi
- Développer les actions d'information jeunesse

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- SPEL (Service Public pour l'Emploi Local)
- « Bourse au permis » de la ville de Carcassonne
- Plateforme Mobil'Active
- MLOA (Mission Locale Ouest Audiois)
- Dispositifs de la région Occitanie (salons ID.Métiers, ...)
- Enseignement supérieur, projet PIA (Université Montpellier)
- Chambre de commerce (dispositif Purple)
- Campus connecté de Carcassonne Agglo
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

**Valoriser
l'initiative
économique
des habitants**

3

La valorisation des initiatives économiques des habitants permet de renforcer le développement local, de créer des emplois mais aussi d'insuffler une dynamique positive au sein des quartiers. Elle constitue également un moyen de renforcer la cohésion sociale, l'entraide et de développer des réseaux d'entrepreneurs. Par ailleurs, elle contribue à rendre les habitants acteurs du développement de leur quartier. Des interventions pourront être menées afin d'accompagner la création d'entreprises, notamment en lien avec CitésLab, d'accentuer la visibilité des initiatives économiques des habitants, ou encore la création d'un centre d'affaires.

Les principaux objectifs recherchés

- **Encourager, soutenir et accompagner la création d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires et promouvoir la culture entrepreneuriale,**
- **Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux dispositifs existants,**
- **Encourager l'innovation et la diversification des activités économiques locales en soutenant les projets novateurs et en favorisant les collaborations entre entrepreneurs locaux,**
- **Encourager les initiatives en termes d'économie circulaire et d'ESS dans les QPV.**

Focus Action

- Développer un espace et / ou des solutions de partages et de services pour l'entrepreneuriat et les entrepreneurs
- Accompagner la création d'entreprises
- Accentuer la visibilité des initiatives économiques des habitants

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- ADIE, France Active
- Réseau « les entreprises s'engagent »
- CitésLab
- Service économique de Carcassonne Agglo : R'mine
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

Dynamiser
l'offre
commerçante
de proximité

4

L'offre commerçante de proximité constitue un atout essentiel des quartiers, en réponse aux besoins des habitants. Elle permet d'améliorer l'accès aux biens et aux services à la population, d'améliorer la qualité de vie, mais aussi de renforcer le lien social. Face à un affaiblissement de cette offre sur les quartiers, un fort enjeu existe en matière de revitalisation. Il s'agit également d'un moyen pour remettre de l'activité économique du secteur marchand dans les quartiers.

Les principaux objectifs recherchés

- Eviter une dégradation du cadre de vie des QPV concernés et **encourager la création et la diversification des commerces locaux**,
- Améliorer l'accessibilité et l'attractivité des espaces commerciaux et impliquer les habitants dans la revitalisation commerciale,
- **Renforcer la mixité fonctionnelle** des quartiers en favorisant le développement économique dans les quartiers et sa diversification,
- **Limiter les vacances commerciales** en renforçant les outils de lutte contre la rétention foncière et en développant et soutenant les dispositifs d'accompagnement et de soutien des initiatives locales.

Focus Action

- Favoriser la vie commerçante des quartiers et apporter des aides pour les petits commerces de quartier
- Remettre de l'activité économique du secteur marchand dans les quartiers

Articulation avec les politiques publiques et dispositifs

- Aides aux nouveaux commerçants de la ville de Carcassonne
- Locaux des bailleurs sociaux
- Articulation avec les producteurs locaux et circuits courts
- ORT ACV (Opération de revitalisation du territoire / Action Cœur de Ville)
- CTO (Contrats Territoriaux Occitanie)

Quatre axes transversaux

Le travail de concertation mené avec les habitants du territoire, notamment des quartiers, ainsi qu'avec les usagers et bénéficiaires des services et actions conduites a permis de faire remonter un certain nombre de sujets qui font émerger quatre entrées transversales.

Ces quatre entrées transversales apparaissent comme porteuses d'enjeux particulièrement prégnants sur les quartiers prioritaires du territoire et traversent les trois défis qui structurent le contrat de ville.

Ces axes transversaux viennent compléter la structure stratégique du contrat de ville et ses défis. Ils ont fait l'objet d'une réflexion dédiée pour

identifier des pistes de traitement au sein des 3 défis comme à travers des plans d'action dédiés au besoin. C'est notamment le cas de la lutte contre les discriminations, sujet sur lequel les présentes orientations viennent nourrir la démarche engagée depuis plusieurs années. En matière de rôle et de place des habitants, le travail a permis de préciser des axes de travail précis, en lien avec les éléments de gouvernance du présent contrat, pour favoriser l'effectivité et l'utilité de la participation citoyenne. Sur les quatre entrées et plus particulièrement sur les mobilités et le changement climatique, les travaux ont permis d'identifier des dispositifs et mesures existants par ailleurs et sur lesquels le contrat de ville pourra s'appuyer.

Les quatre axes transversaux (et leurs principaux champs de réflexion) :



Les principaux enjeux du contrat de ville sur les MOBILITES

- **Connaître les besoins avec précision** (aides et soutiens, aménagements type voie douce, parking et arceau vélo, aire de covoitage, accessibilité PMR dans les ERP, zone 20...) ;
- **Favoriser l'accessibilité au regard de la langue**, (poursuite des temps code de la route dans les ateliers sociolinguistiques, documents de communication dans **d'autres langues que le français**) ;
- **Accompagner les actions existantes** (comme « Repair' café », « Roule ma poule ») ;
- **Communiquer et mobiliser (relais) vers les nombreuses solutions existantes** (Mobil'Aude, Mobil'Active, Klaxit, Cyclo libre, Vélo Cité Agglo, Passeport Aude, La Roue qui tourne...) ;
- **Activer des ressources existantes pour le territoire** (Plan Vélo Marche, Alvéole Plus...) ;

- Développer des initiatives dans des logiques de réemploi et d'économie circulaire (réparation vélo, garage solidaire, solutions d'autopartage...).

Les principaux enjeux du contrat de ville sur le CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Aménager les quartiers (réflexion sur les quartiers de demain, en lien avec le réchauffement climatique, mise en place de composteurs collectifs...) ;
- Multiplier les espaces verts dans les quartiers et veiller à leur entretien ;
- Encourager les comportements écocitoyens / écoresponsables dès le plus jeune âge et tout au long de la vie des habitants (par des animations dédiées : WATTY à l'école, Projet Jardins, fresque du climat, ... sur le tri, compost, récupération d'eau...) ;
- Développer des espaces solidaires écoresponsables (trocs, fabrication, recyclerie, apprendre à consommer autrement) ;
- Sensibiliser les habitants à la transition écologique et plus globalement au développement durable (changement climatique, écogestes, ...) ;
- Communiquer et articuler avec les dispositifs existants (notamment le Plan Climat Air Eau Energie, (« Pacte vert ») et ses déclinaisons locales (Projet Alimentaire territorial, Plan Végétal, BricoBus ...), le Fonds Vert, le Plan Santé Environnemental, ...).

Les principaux enjeux du contrat de ville sur la LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Accompagner des structures du territoire (employeurs, associations, ...) et habitants (familles monoparentales, femmes victimes de violences, ...) ;
- Favoriser la communication égalitaire et intégrer la prévention des discriminations dans les actions du Contrat de Ville ;
- Accompagner la mixité dans l'espace public et son occupation par les publics féminins ;
- Intervenir en milieu scolaire, péri et extrascolaire (création d'une émission de radio autour des discriminations perçues/vécues dans les différents lieux de la vie quotidienne) ;
- Renforcer la sensibilisation auprès des auteurs potentiels de discriminations (développer des ateliers de lutte contre les discriminations à destination d'un public plus large, les habitants) ;
- Développer la communication et l'engagement de tous sur le sujet ;
- Travailler sur les représentations dans les quartiers via les professionnels (l'image de la femme, ...).

Les principaux enjeux du contrat de ville sur le RÔLE ET LA PLACE DES HABITANTS

- Valoriser les initiatives des habitants (les chantiers participatifs et Tremplin, accompagnement à la création d'associations, ...) ;
- Faciliter la parole et l'implication des habitants dans le quartier (traduction des communications, explication du fonctionnement des instances participatives, proposer des lieux neutres, ...) ;
- Impliquer les habitants en amont de la mise en œuvre opérationnelle des projets par le biais des conseils citoyens ;
- Créer des moyens d'expression innovants pour les jeunes des quartiers ;
- Proposer une communication adaptée aux habitants (ateliers sociolinguistiques, traduction des supports, s'appuyer sur les structures existantes pour le repérage, ...) ;
- Renforcer la place des habitants dans l'espace public, au cœur des quartiers (médiateurs, services civiques, ...).

Les marqueurs stratégiques par quartier

La stratégie du contrat de ville s'appuie sur une finesse de points de vue à l'échelle de chacun des quartiers. La concertation réalisée a permis d'attribuer chaque constat remonté, enjeu identifié et orientations pour la période 2024 – 2030 à l'échelle d'un quartier spécifique, de plusieurs quartiers ou de l'ensemble des quartiers. Grâce à ce matériau à double lecture, avec une granularité au quartier comme avec une vue d'ensemble, la feuille de route du contrat dispose d'une vision stratégique par quartier avec :

- D'une part, des éléments de précision pour chacun des 3 défis, au sein de la déclinaison opérationnelle dans les fiches actions co-écrites par les parties prenantes du territoire ;
- D'autre part, des marqueurs stratégiques par quartier insistant à la fois sur les principaux enjeux d'intervention et les pistes d'investissement pour le contrat de ville 2024 – 2030.

Par ailleurs, le présent contrat renvoie aux éléments de présentation de la géographie prioritaire qui donnent lecture, pour chaque quartier, de ses spécificités, des principaux besoins identifiés ainsi que d'une série des principaux indicateurs d'observation et d'évaluation de la situation desdits quartiers.

Fleming La Reille

PRINCIPAUX ENJEUX

Des questions notamment sur l'état des logements, de la qualité des espaces communs et publics, des phénomènes de délinquance et d'incivilités, de la peur des représailles, des abords d'école, du manque d'offre commerçante, des contraintes de mobilité

Un besoin d'actions plus particulier sur l'offre de soutien scolaire proposée aux enfants, offre sportive et de loisir, lieux de socialisation, apprentissage du français, travail sur la tranquillité publique

PISTES D' INVESTISSEMENT

Intervention sur le local vacant à Fleming, vocation à construire sur l'animation de la vie sociale et l'offre commerciale

Grazailles

PRINCIPAUX ENJEUX

Des questions notamment sur les installations de proximité (sportives, espaces verts), des phénomènes de délinquance et d'incivilités, des contraintes de mobilité, de l'accessibilité à l'offre de santé, de la maîtrise de la langue et de l'illectronisme

Un besoin d'actions plus particulier sur les lieux de socialisation, l'offre sportive, culturelle et de loisirs

PISTES D' INVESTISSEMENT

Réhabilitation (accessibilité et rénovation énergétique) des locaux du Centre social Max Savy / accessibilité de la salle partagée du bailleur Alogéa

La Conte Ozanam St-Marie

PRINCIPAUX ENJEUX

Des questions notamment sur la qualité des espaces communs et publics, des phénomènes de délinquance et de l'usage des espaces publics, du manque d'offre commerçante, des contraintes de mobilité, des contraintes d'accueil du centre social de La Roseraie (manque d'espace et d'accessibilité)

Un besoin d'actions plus particulier sur le sentiment d'insécurité sur les espaces publics, les abords d'école, les locaux de « l'ancienne » Poste, le soutien à la création d'entreprises, la vie commerçante (notamment un point de restauration méridien), l'offre sportive et de loisir

PISTES D' INVESTISSEMENT

Intervention sur le bâtiment vacant d'Habitat audois en face du Lycée, vocation à construire de l'animation de la vie sociale et l'offre commerciale

Le Viguier Saint-Jacques

PRINCIPAUX ENJEUX

Des questions notamment sur la qualité des espaces communs et publics, des installations de proximité (sportives), des phénomènes de délinquance et d'incivilités, des problématiques de voisinage, des contraintes de mobilité, et sur le devenir du centre commercial

Un besoin d'actions plus particulier sur la création de parcs et espaces ludiques, la présence adulte sur le quartier et aux abords des écoles, les mobilités et les opportunités liées à la réhabilitation du Collège, l'offre culturelle, les lieux de socialisation, l'apprentissage du français

PISTES D' INVESTISSEMENT

Réhabilitation (accessibilité et rénovation énergétique) des locaux du Centre social Montsarrat

Bastide Pont-Vieux

PRINCIPAUX ENJEUX

Des questions notamment sur la présence d'habitat dégradé, sur la qualité des espaces communs et publics, des phénomènes d'insécurité sur les espaces publics, des contraintes sur les dynamiques commerçantes, l'offre jeunesse à diversifier

Un besoin d'actions plus particulier sur le sentiment d'insécurité, la végétalisation et la qualité des espaces publics, la mobilité

PISTES D' INVESTISSEMENT

Construction de la médiathèque, cœur de réseau, vecteur de lien social

Intervention sur les commerces et l'habitat dégradé

4 Le fonctionnement – la vie du Contrat

Une gouvernance ouverte et plurielle

Porté par la communauté d'Agglomération en partenariat avec la Ville et l'Etat en co-pilotes, le contrat de ville 2024 – 2030 s'appuie sur le cadre existant, recherchant une communication ouverte et le dialogue entre les parties prenantes pour favoriser la compréhension mutuelle et maintenir un consensus autour des objectifs du contrat de ville. Le schéma de gouvernance vise la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs locaux, y compris les habitants, avec un esprit de transparence dans la prise de décision et dans la gestion des ressources. Le système de gouvernance tient compte

de l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2023.

Les acteurs de la gouvernance se savent redevables de leurs actions pour garantir la réalisation des objectifs du contrat de ville, à ce titre ils veillent à une coordination efficace entre les différentes instances de pilotage afin d'être capables de s'adapter aux évolutions du contexte local, économique et social, en ajustant au besoin les priorités du contrat.

Agglomération, Ville, Etat

Ils copilotent le contrat de ville.

Département, Région, CAF, Pôle Emploi, consulaires

Comme partenaires institutionnels du contrat, ils s'engagent aux côtés des copilotes et participent au Comité de pilotage

Qui fait quoi ?

Inter bailleurs

Les bailleurs du territoire participent au Comité de pilotage où ils partagent notamment leurs actions en contrepartie de l'exonération de 30% de la TFPB. Interlocuteurs de proximité des locataires, ils agissent pour le cadre de vie, l'habitat et la tranquillité résidentielle sur leur patrimoine.

Conseil citoyen

Il relaie la parole habitante au Comité de pilotage où il peut interroger les partenaires et s'associer à la co-construction de l'action dans les quartiers prioritaires.

Les rendez-vous :

- **Le Comité de pilotage**

Le comité de pilotage doit permettre de favoriser la mobilisation coordonnée de l'ensemble des programmes et dispositifs relevant de la politique de la ville. Il a lieu deux fois par an, et se calque sur le rythme de la programmation. Il valide la lettre de cadrage de l'appel à projets annuel puis les propositions d'attribution de financements. Il est réuni au besoin, suivant les actualités et les

nécessités du contrat de ville. Il associe l'ensemble des signataires de la contractualisation, et vise à valider des éléments de bilans et des perspectives partagées.

- **Les Comités techniques**

Ils préparent à minima les Comités de pilotage, et se réunissent autant que de besoin pour assurer le bon fonctionnement du contrat de ville suivant ses actualités et ses nécessités.

Des conseils citoyens, relais de la parole habitante et plein acteur du contrat de ville

Après une mise en place à l'échelle des différents quartiers, le conseil citoyen fonctionne aujourd'hui dans une logique mutualisée à l'échelle de l'ensemble des quartiers. Les membres du conseil citoyen sont investis dans la

vie du contrat, participent aux instances de pilotage et alimentent l'animation des réflexions, avec un rôle primordial de relais auprès des habitants et de leur parole.

Au-delà des conseils citoyens qui en sont une pierre angulaire, la participation citoyenne s'appuie sur la mise en place d'un volet transversal qui en décline la mise en œuvre dans le cadre de la vie du contrat. Cette mise en œuvre intègre des réflexions qui portent d'une part tant sur la vie du contrat que la vie des différentes actions du contrat et, d'autre part, qui relève de logiques d'observation (implication dans des processus d'observation, d'intervention (implication dans la conduite des actions) ou de pilotage (participation aux instances, implication dans le suivi – évaluation).

Une animation au service de l'action et des partenaires

L'ingénierie pour l'animation du contrat s'appuie sur l'implication plus particulière de techniciens au sein des équipes mobilisées pour son copilotage (la communauté d'Agglomération, Ville, Etat). Aujourd'hui, le Contrat s'appuie sur :

- 1 conduite de projet pilotée par la communauté d'Agglomération,
- 1 équipe-projet, articulant la communauté d'Agglomération, la ville de Carcassonne et l'Etat,
- 2 chargés de mission au sein de la communauté d'Agglomération (cohésion sociale et cadre de vie/participation citoyenne),
- 1 référent PRE,
- 1 chef de projet Citéslab,
- 1 référent au sein de la ville de Carcassonne,
- 1-délégué du préfet.

La vie du contrat s'appuie sur un dispositif d'animation à préciser lors de sa première année d'exercice, en cherchant à trouver un point d'équilibre entre l'intérêt d'une animation à l'échelle des Défis, des QPV et des axes transversaux, au regard des ressources d'animation du territoire. Dans la logique des principes du contrat de ville,

celui-ci s'appuiera autant que de besoin sur des groupes de travail et des espaces existants.



Le travail d'animation se réalise d'ores et déjà à travers différents temps de travail commun :

- Des rendez-vous annuels autour de la programmation,
- Des rencontres individuelles avec les porteurs de projet,
- Des groupes de travail aux dynamiques et dispositifs portés (PRE, GUP, CitésLab),
- Des groupes de travail ponctuels, reliés à une actualité thématique.

Une dynamique de suivi – évaluation

Des enjeux – principes

Pour le suivi – évaluation, des enjeux sont identifiés en termes de participation des partenaires et d'implication des habitants. Une recherche de régularité dans ce travail doit permettre de disposer d'une logique d'investigation qui porte ses fruits, pour permettre d'ajuster la feuille de route au fil de l'eau. La dynamique de suivi – évaluation permet un ajustement de la programmation à partir des résultats d'observation et d'appréciation. Il convient de différencier une logique évaluative continue, menée au fil de l'eau, et s'apparentant à un travail de suivi des actions et de la situation des quartiers, d'une logique évaluative cadencée à mi-parcours et en fin de contrat, dont

le travail constituera à interroger plus largement les transformations engagées et réussies par le contrat de ville, et l'ajustement de sa feuille de route.

Finalités – valeurs

Le suivi – évaluation a deux rôles à tenir, dans une logique de « projet évaluation » : en termes de suivi – engagement et en termes de veille et mobilisation, avec quatre entrées :

- **Un parti pris réaliste** pour évaluer des objectifs atteignables, et en tenant compte des moyens mobilisables pour réaliser l'évaluation ;
- **Une évaluation au service du pilotage et de l'action** avec une recherche d'efficacité et de partage :
 - Priorisée sur des thématiques tout en considérant l'importance de la gouvernance,
 - Basée sur les objectifs opérationnels de la feuille de route,
 - Impliquant les partenaires,
 - Reposant sur des revues de projet annuelles explicitant l'avancée des engagements,
 - S'intéressant à la chaîne causale productrice de résultats et d'impacts,
 - Visant un réajustement des actions conduites dans le cadre du Contrat.
- **Un dispositif d'évaluation qui ajuste ses priorités au fur et à mesure** du Contrat :
 - Au regard de l'évolution des quartiers,
 - Au regard de ce qui a été accompli / réalisé,
 - Au regard de l'évolution des priorités d'intervention.
- Une évaluation qui dit **comment le Contrat contribue à l'égal accès aux politiques publiques** :
 - Comment les services publics s'impliquent dans la mise en œuvre de leur politique sur les QPV ?
 - Comment la gouvernance permet de questionner la mobilisation des signataires ?

Modalités – méthodes

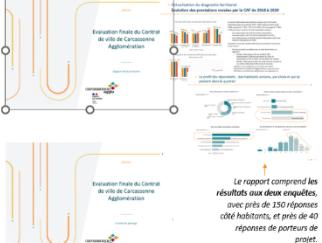
- **Une double logique d'évaluation** :
 - Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale sur l'ensemble du Contrat, qui se feront avec l'appui d'un cabinet extérieur,
 - Pourra être étudié un principe d'évaluation thématique portée sur 2 ans de vie du Contrat,
 - Avec une première année pour identifier les réussites et les points faibles,
 - Avec une seconde année pour travailler sur les ajustements nécessaires, à relier aux réflexions sur la relation innovation - pérennisation.

► Synthèse de l'évaluation

5 portraits de quartier, avec des fiches d'une quarantaine de pages centralisant les derniers indicateurs socio-démographiques disponibles



1 rapport d'évaluation, d'environ 130 pages, comprenant les éléments saillants sur l'évolution des quartiers, la programmation sur la période, les résultats par pilier, les focalisées sur des actions structurantes, la vie du Contrat et sa gouvernance et les conclusions / recommandations



- Avec une seconde année pour travailler sur les ajustements nécessaires, à relier aux réflexions sur la relation innovation - pérennisation.

● Les outils pour mener l'évaluation

- La définition de questions cibles et d'indicateurs en lien avec les actions portées, intégrant notamment le droit commun,
- Une revue de bilan sur les projets conduits en lien avec la thématique,
- Un recueil de la parole des habitants (formes à définir en fonction des thématiques),

- La mobilisation des instances du Contrat pour valider le cadre et partager les résultats.

● Une observation de l'évolution du quartier

- La définition d'un groupe d'indicateurs resserrés, relativement globaux, en lien avec la situation territoriale et reliés aux priorités du Contrat, définis au terme de la première année de contrat.

- **Une nécessaire implication des habitants et des partenaires, qu'ils soient institutionnels et de terrain (bénéficiaires des soutiens du contrat de ville)**
 - Dans la validation du cadre, le suivi et le partage des résultats ainsi que dans la mise en œuvre pour collecter, analyser et formaliser,
 - Un rôle plus particulier à jouer par le Conseil citoyen dans l'évaluation, jusque dans la diffusion des enseignements de l'évaluation / retour d'enquête auprès des habitants.

Dans le prolongement de l'implication à la définition des orientations priorisées du Contrat :

- **La construction des indicateurs** par un travail technique Etat – communauté d'Agglomération – Ville, en associant le Conseil citoyen :
 - Les indicateurs retenus veilleront à pouvoir alimenter une logique d'observation de la situation des quartiers ainsi qu'une logique de redevabilité quant aux actions mises en place ;
 - Dans la droite ligne de l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville du 4 janvier 2024, les indicateurs veilleront à être précis, disponibles, dans un nombre limité et correspondant à une réalité opérationnelle visible par les habitants. Ils pourront être sélectionnés dans les politiques prioritaires du Gouvernement.
- **La validation des indicateurs** en Comité de pilotage intégrant le Conseil citoyen :
 - Un idéal : le travail sur les indicateurs est présenté par le Conseil citoyen.
- **La présentation des éléments d'évaluation** retenus dans les instances du Contrat de ville :
 - Le partage dans les instances de pilotage technique en préparation du Comité de Pilotage,
 - Les rendus de travaux évaluatifs permettent aux partenaires de valider la suite à donner aux préconisations retenues et d'ajuster le contrat de ville, et sa feuille de route.

Autres points relatifs à la programmation

- Les lettres de cadrage de l'appel à projet proposent chaque année le règlement général de l'appel à projet. A ce titre, le règlement précise à qui s'adresse l'appel à projet, ses objectifs, qui sont les bénéficiaires attendus des projets soumis, des orientations thématiques et les critères d'éligibilité des dossiers.
- Les projets dits **innovants, annuels** en lien avec les fiches-actions **hors CPO**, pourront se voir attribuer un bonus financier.
- Dans la continuité de la règle existante, pour qu'une action soit éligible, 2 financeurs obligatoires sur les 3 principaux que sont la Ville, l'Etat et la communauté d'Agglomération. Cette règle sera écrite dans la lettre de cadrage introduisant chaque année l'appel à projet.
- Un **plancher minimal de 500 €** par financeur est fixé pour le financement des actions.

5 Les engagements

Les fiches d'intention des partenaires

Les engagements des partenaires sont illustrés sous la forme de tableaux répertoriant chacun des 3 sujets clés du Contrat de ville et des thématiques principales ainsi que les 4 axes transversaux.

Ces engagements identifient :

- Ce qui relève du renforcement des moyens humains et financiers dédiés aux quartiers et / ou de l'adaptation des interventions de droit commun aux spécificités des quartiers et des habitants et / ou de la territorialisation accrue des actions de droit commun ;
- Ce qui relève de la poursuite d'interventions existantes et / ou de changements sur la période à venir ;
- Ce qui relève de principes généraux d'intervention et ce qui relève de dispositifs plus concrets ;
- Ce qui relève de l'inscription des orientations du Contrat de ville dans la stratégie globale des partenaires.

A la suite de ces fiches d'intention, le document présente les engagements du Département, de la CAF et de BPI France.



Carcassonne Agglo

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		Carcassonne Agglo		
	Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"	261 000 € dont 185 000 € de crédits spécifiques pour l'appel à projets annuel		
	Moyens humain et matériel	Un service politique de la ville : 5 agents / un véhicule		
Enjeux		Thématiques	Engagements	
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé	Déclinaison du CLS (contrat Local de Santé) à l'échelle des QPV et articulation avec le projet DALIA (Dispositif Ambulatoire Libéral Innovant d'Accès aux soins) Articulation avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial) et les chèques alimentaires Articulation avec la CTG (Convention Territoriale Globale)	Articulation avec le projet de territoire (2020-2040) et les axes stratégiques : relever le défi des cohésions sociales et territoriale - ambition N°5 : un territoire accueillant et solidaire relever le défi de l'attractivité du territoire - ambition N°3 : un territoire qui valorise ses atouts - ambition N°4 : un territoire dynamique et innovant relever le défi des transitions écologique et énergétique
		Education	Articulation avec la CTG (Convention Territoriale Globale) Déclinaison du projet éducatif du CIAS Articulation avec le CGEAC (Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle) Appui financier au dispositif CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité) Pilotage et appui financier du dispositif PRE (Programme de réussite éducative)	
		Pratiques culturelles	Articulation avec le CGEAC (Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle) Articulation avec « l'envolée » programmation culturelle	
		Pratiques sportives	Déclinaison du CLS (contrat Local de Santé)	
		Citoyenneté	Déclinaison du projet éducatif du CIAS	
		Accès aux droits	Déclinaison du PLCD (Plan de lutte contre les discriminations) Intervention des conseillers numériques France Service / permanences des France Service en QPV Articulation avec la CTG (Convention Territoriale Globale) Diffusion de l'information via les structures labellisées IJ (information Jeunesse)	

		Favoriser et prévenir la tranquillité	Articulation avec la GUP (gestion urbaine de proximité) Articulation avec le GPO (groupe partenariat opérationnel) Articulation avec la convention TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)	<p>- ambition N°1 un territoire sobre et durable</p> <p>- ambition N°2 un territoire connecté</p>
		Entretenir les quartiers	Articulation avec la GUP (gestion urbaine de proximité) Articulation avec la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) Articulation avec la gestion des DEM (Déchet Encombrant des Ménages)	
		Aménager les quartiers	Articulation avec la GUP (gestion urbaine de proximité) Articulation avec la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) Articulation avec le programme local de l'habitat (PLH) Articulation avec la gestion des DEM (Déchet Encombrant des Ménages)	
		Développer un habitat durable dans les QPV	Articulation avec la CIL (Commission intercommunale d'attribution) Articulation avec la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) Articulation avec le PRÉAU - Espace Conseil France Rénov' Articulation avec le Pacte Vert Articulation avec Territoire zéro exclusion énergétique	
		Insertion / formation	Articulation avec la plateforme Terre d'emplois, avec le service développement économique et le réseau R'Mine. Ateliers socio-linguistiques Intervention des conseillers numériques France Service Déclinaison des chantiers d'insertion Clauses d'insertion	
		Entrepreneuriat	Dispositif Citéslab Réseau R'Mine	
		Orientation professionnelle	Réseau IJ (Information jeunesse)	
	Transition écologique	Pacte Vert		
	Mobilité	Plan Global Déplacement		
	Participation des habitants	CODEV		
	Lutte contre les discriminations	Plan de Lutte Contre les Discriminations		

Etat

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		Etat
Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"		
Moyens humain et matériel		2 ETP et temps de coordination des cadres
Enjeux	Thématiques	Engagements
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé Développer des politiques positives pour la santé. Faire participer activement les publics pris en charge (sport-santé, prévention...) avec la Maison Sport Santé de Carcassonne. Faire connaître les dispositifs de soins et de prévention. Mise en œuvre du CLS et articulation avec le Pacte des Solidarités.
		Education Crédits spécifiques BOP 147 mobilisés pour les élèves des QPV dans le cadre du PRE. Soutien au financement des CLAS ; contribution au programme « école ouverte » et aux Cordées de la Réussite. En termes de politique transversale activation du dispositif « devoirs faits ». Maintien et mise en place des TPS « toutes petites sections à l'école maternelle.
		Pratiques culturelles Aider et renforcer les structures contribuant au développement de l'action culturelle dans les quartiers ainsi que les acteurs de l'éducation populaire par le maintien postes FONJEP et les crédits d'intervention du BOP 147 ; assurer une bonne articulation avec la CGEAC. Développer la pratique musicale grâce à la mise en place de Démos et d'Orchestre à l'école. Soutenir et valoriser la Micro-Folie installée au centre socio-culturel Montsarrat. Soutenir la médiation culturelle.
		Pratiques sportives Mettre en synergies les différents services de l'Education nationale, notamment le SDJES et les axes de la Politique de la Ville. Favoriser les échanges entre les habitants dans une optique de mixité sociale. En complément des crédits spécifiques, mobiliser le FDVA2. Orienter les clubs vers l'ANS le cas échéant pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. Mobiliser les acteurs pour monter des projets d'inclusion sociale par le sport. Activer le dispositif Pass'Sport.
		Citoyenneté Garantir la participation citoyenne tout au long du contrat de Ville en s'appuyant sur les démarches engagées sur le territoire et jugées les plus appropriées. Travailler en lien avec la PJJ pour développer des actions de prévention de la délinquance (crédits FIPD) et de lutte contre la radicalisation.
		Accès aux droits Veiller à l'articulation du contrat de Ville avec le droit commun, notamment avec les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations. Soutenir les ateliers socio-linguistiques. Veiller à la place des femmes dans l'espace public et soutenir les actions afférentes (marches exploratoires...). Prévenir et informer les habitants sur des dispositifs existants relatifs aux Violences intra-familiales.

		Favoriser l'accès aux services publics.
Habiter	Favoriser et prévenir la tranquillité	Contribuer au maintien de la tranquillité dans les quartiers grâce au financement des postes d'adultes-relais et du dispositif Médiaction. Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population par le biais de rencontres et d'actions de communication, du type dialogue « Police-population ». Prévenir et lutter contre la délinquance par les crédits FIPD et contre les conduites addictives par la mobilisation des crédits MILDECA.
	Entretenir les quartiers	Aider au financement des chantiers-tremplins et des chantiers d'insertion.
	Aménager les quartiers	Renforcer la gestion urbaine de proximité et sa réactivité. Rechercher un équilibre dans le peuplement des quartiers de façon coordonné avec l'ensemble des acteurs. Accompagner la mise en place de la mixité dans les quartiers.
	Développer un habitat durable dans les QPV	Le programme 123 contribue à la politique de la ville à travers ses actions n° 01 « Logement » (100 % des crédits) et n° 02 « Aménagement du territoire » pour le volet contractuel.
Travailler	Insertion / formation	Recentrer les contrats aidés sur les publics éloignés de l'emploi dans le secteur non marchand. Renforcer les emplois francs et développer le CEJ ou le CEJ « Jeunes en rupture » (porté par le groupe SOS) dans les QPV en s'appuyant sur France Travail et les missions locales. Mobiliser au mieux les outils d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail notamment par le biais des structures du SIAE-Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers des formations d'animateurs et d'éducateurs sportifs (dispositif SESAME). Promouvoir et soutenir des actions type forums de l'emploi dans les QPV. Mobiliser le FSE et le FEDER en faveur des quartiers en lien avec la région. Accentuer les actions du PaQte.
	Entrepreneuriat	S'appuyer sur France Travail pour l'insertion par l'activité économique et veiller à ce que les actions issues de la Gouvernance partagée intègrent les publics issus des QPV. Soutenir le dispositif Cités Lab. Soutenir l'entrepreneuriat des femmes.
	Orientation professionnelle	Promouvoir le dispositif « Mon stage de troisième » et « Mon stage de seconde ». Mobiliser les « entreprises s'engagent » pour faire connaître les métiers.
Transversaux	Transition écologique	Mobilisation du Fonds verts pour la renaturation et l'aide à la rénovation énergétique.
	Mobilité	Favoriser les initiatives relatives à la mobilité douce.
	Participation des habitants	Veiller à la mise en place d'instances de concertation des habitants, sous la forme la plus adaptée au territoire.
	Lutte contre les discriminations	Soutenir les structures et projets qui contribuent à lutter contre toutes les formes de discriminations par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Diffuser et valoriser l'appel à projets national de la DILCRAH. Faire connaître les actions du Défenseur des droits. Travailler en lien avec le délégué aux droits des femmes et à l'égalité pour la déclinaison des dispositifs en QPV.

Ville de Carcassonne

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		Ville de Carcassonne
Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"		100 000 € + moyens humains, matériels et techniques pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des actions
Moyens humain et matériel		Un service Politique de la ville (2 agents ETP) pour participer aux instances et soutenir les porteurs de projets en QPV Dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP), des interventions spécifiques des services techniques et de la Police municipale en fonction des problématiques à traiter
Enjeux	Thématisques	Engagements
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé Un service Santé pour le suivi des actions Contrat Local de Santé en QPV La gestion d'ateliers d'activités et de festivités pour les séniors L'organisation des conférences sur diverses thématiques santé "Les Mardis de la Santé"
		Education Une Direction de l'Education avec des actions spécifiques pour les enfants des écoles primaires en quartiers prioritaires
		Pratiques culturelles Une Direction de la Culture et du Patrimoine avec des actions qui favorisent l'accès aux lieux culturels et animations de la ville
		Pratiques sportives Une Direction des sports qui encourage la pratique sportive de tous les publics et un soutien envers les associations qui œuvrent en quartier prioritaire
		Citoyenneté L'organisation de réunions publiques dans les quartiers prioritaires, soutien des associations qui œuvrent pour l'intérêt général, l'accès à la culture, au sport, à l'éducation et tous domaines contribuant au renforcement de la citoyenneté
		Accès aux droits Des services municipaux ouverts du lundi au vendredi pour accompagner les publics dans leurs démarches administratives. Une permanence numérique au Centre d'action sociale, 45 rue Aimé Ramond
Habiter	Favoriser et prévenir la tranquillité	Le renforcement des effectifs de la police municipale et l'ajout de caméras de vidéo-surveillance, CLSPD
	Entretenir les quartiers	Des services techniques mobilisés tout au long de l'année pour entretenir le cadre de vie des habitants, une police de l'environnement pour lutter contre les incivilités, des réunions axées sur la gestion urbaine de proximité, des actions en lien avec le dispositif Cœur de ville
	Aménager les quartiers	Des services techniques mobilisés tout au long de l'année pour aménager les quartiers, des actions en lien avec le dispositif Cœur de ville

	Développer un habitat durable dans les QPV	Des actions en lien avec les dispositifs "Cœur de ville" et "Projet Grand site"
Travailler	Insertion / formation	Soutenir les salons et forum de l'emploi sur la commune, collaborer avec les acteurs locaux et le tissu associatif qui œuvrent en faveur de l'insertion et l'emploi
	Entrepreneuriat	Promouvoir les initiatives locales à travers des campagnes de promotion, du soutien aux projets de valorisation des entrepreneurs issus des quartiers prioritaires ou investissant en quartiers prioritaires, des actions en lien avec le dispositif Cœur de ville
	Orientation professionnelle	Mobiliser des moyens pour l'animation du Point Information Jeunesse de la Ville
Transversaux	Transition écologique	Poursuivre la politique de rénovation des bâtiments municipaux, développer la végétalisation des cours d'écoles en accord avec la charte de l'arbre et projet zéro phyto
	Mobilité	Développer les stations cyclolibre, des pistes cyclables et des voies piétonnières en centre-ville
	Participation des habitants	Prendre en compte de la parole de tous en organisant des réunions de quartiers entre élus et habitants Soutenir les actions du Conseil citoyens
	Lutte contre les discriminations	Respecter les engagements de la charte de lutte contre les discriminations dans nos actions municipales

Alogea

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		ALOGEA	
Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"			
Moyens humain et matériel			
Enjeux	Thématiques	Engagements	
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé	Soutenir les projets de lutte contre la précarité alimentaire et de prévention de la santé mentale et de lutte contre l'isolement des seniors (co-financement, local, appui à la communication, etc.). Mission d'accompagnement social conduite en interne (2 CESF sur le secteur Carcassonnais) dans le cadre du droit commun Formation de l'ensemble du personnel de proximité à l'accompagnement des seniors (labellisation Habitat Senior Services) dans le cadre du droit commun
		Education	Soutenir les projets d'éducation à l'environnement et l'alimentation (cf. transition écologique)
		Pratiques culturelles	Favoriser les pratiques artistiques et culturelles des habitants des QPV dans et en dehors des quartiers en soutenant via la mise à disposition de locaux ou des co-financements : - les projets de médiation culturelle et sportive (accompagnement des habitants)
		Pratiques sportives	- les projets permettant des pratiques sportives et artistiques au sein des quartiers - les projets donnant accès à des prestations de qualité
		Citoyenneté	Soutenir les conseils citoyens et les lieux d'écoute (locaux)
		Accès aux droits	Mise à disposition de locaux pour des associations structurantes œuvrant pour l'accès aux droits et accueil et accompagnement de l'ensemble de nos locataires en QPV dans le cadre du droit commun (accueil au cœur de la Bastide, présence sur le terrain, service accompagnement social)
	Habiter	Favoriser et prévenir la tranquillité	Co-financer les dispositifs de médiation (Régie de Quartiers, Médiaction) Poursuivre le travail en lien avec l'équipe de prévention spécialisée (ABP) Participation au GPO En interne, notre chargée de cadre de vie et de médiation intervient sur les troubles de voisinage (médiation, rappel au règlement intérieur, dispositif juridique, etc.) et travaille en partenariat avec les différents acteurs de la médiation et de la tranquillité publique
		Entretenir les quartiers	Marché à groupement de commande avec la Ville (Oznam, Viguer), à développer dans d'autres quartiers (dont Grazailles) si accord de la Ville En interne, notre chargée de cadre de vie, nos 5 agents de cité et 3 agents techniques interviennent au quotidien sur l'entretien des QPV

		Soutenir les actions de sensibilisation à la propreté Soutenir le dispositif d'auto-réhabilitation des compagnons bâtisseurs (financement <u>et</u> travail en lien avec les services)
	Aménager les quartiers	Sollicitation du Fonds Verts pour permettre la poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs du Viguier (Béarn et Berry) Aménagement des espaces extérieurs de Grazailles, notamment les voiries et les zones de stationnement - recherche de cofinancement Poursuivre l'aménagement de locaux associatifs et locaux partagés dans les quartiers (Salle de la Chapelle, Locaux Wagram) avec les crédits d'investissements "Engagement Quartiers 2023" et la DPV Poursuivre les chantiers tremplin (idem insertion)
	Développer un habitat durable dans les QPV	Réhabilitation énergétique effectuée dans les quartiers d'Ozanam, du Viguier et de Grazailles (étiquette énergétique B voire A)
Travailler	Insertion / formation	Poursuivre la mise en œuvre des Chantiers Tremplins Clause d'insertion systématique dans nos marchés avec un minimum de 10% des heures (droit commun) Marché d'entretien (propreté et maintenance) avec des lots réservés aux entreprises d'insertion (droit commun) Signataire de la charte les entreprises s'engagent / PAQTE (droit commun)
	Entrepreneuriat	
	Orientation professionnelle	Poursuivre notre politique d'accueil des élèves de 3ème inscrits en QPV dans le cadre de leur stage professionnel (droit commun)
	Transition écologique	Sollicitation du Fonds Vert "renaturation" pour le quartier du Viguier Soutenir les projets d'éducation à l'environnement et les actions visant à (re)végétalisation des quartiers Développer des projets en lien avec la transition écologique et notamment : consommation énergétique, gestion des déchets, alimentation et biodiversité à destination des habitants.
	Mobilité	Soutenir les actions liées au développement du vélo
Transversaux	Participation des habitants	Soutenir les démarches de concertation des habitants portées par les associations (Régie de Quartiers, Conseil Citoyen) et l'organisation de fêtes de quartiers.
	Lutte contre les discriminations	Favoriser les parcours résidentiels et la mobilité dans le respect de la Loi Egalité Citoyenneté Formation de nos personnels à l'accompagnement des familles gitane (participation au dispositif) Accompagnement en lien avec nos partenaires des femmes et familles victimes de violence (droit commun) Soutien des projets favorisant l'égalité femme-homme

Habitat Audiois

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		Habitat Audiois	
Moyens humain et matériel			
Enjeux		Thématiques	Engagements
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé	Lutter contre l'isolement social des Seniors par la mise en place de projets favorisant l'aller-vers le public concerné.
		Education	Penser des actions pouvant aider à la parentalité et à leur réalisation.
		Pratiques culturelles	Poursuivre le soutien aux partenaires qui développent des projets en ce sens et enrichir le maillage sportif et culturel sur les quartiers en encourageant les nouvelles initiatives
		Pratiques sportives	
		Citoyenneté	Soutenir les actions du Conseil Citoyen de Carcassonne et l'aider à développer ses missions dans les quartiers.
		Accès aux droits	Poursuivre et enrichir davantage le partenariat avec les centres sociaux, la Régie des Quartiers et Couleurs Citoyennes.
	Habiter	Favoriser et prévenir la tranquillité	Maintenir le soutien aux dispositifs de médiation et de prévention spécialisée dans les quartiers, que ce soit de jour ou de nuit. Accentuer l'importance des missions de la Médiatrice d'Habitat Audiois ainsi que de la Chargée de tranquillité résidentielle et du personnel de terrain.
		Entretenir les quartiers	Renouveler et respecter les engagements dans le cadre de la convention GUP. Maintenir les groupements de commande avec la Ville de Carcassonne et la Régie de quartiers pour l'entretien des espaces extérieurs en fonction des quartiers. Valoriser le travail quotidien d'entretien du personnel de proximité d'Habitat Audiois, que ce soit en extérieur ou en parties communes pour les quartiers concernés
		Aménager les quartiers	Suivre le programme de réhabilitation interne et encourager davantage l'auto-réhabilitation accompagnée effectuée par les Compagnons Bâtisseurs.

	Développer un habitat durable dans les QPV	Répondre aux projets relevant du développement durable, notamment la création d'îlots de Fraîcheur, la végétalisation et poursuivre les réhabilitations énergétiques sur le patrimoine le moins bien classé.
Travailler	Insertion / formation	Continuer à financer des chantiers tremplins et d'insertion. Créer de nouveaux partenariats avec des associations proposant d'autres types de chantiers. Former le personnel le plus à même à rencontrer des personnes en détresse dans les quartiers en premiers secours en santé mentale, dont personnel de proximité et services d'accompagnement social en interne.
	Entrepreneuriat	
	Orientation professionnelle	
Transversaux	Transition écologique	Être acteur de la transition écologique dans toutes les actions proposées.
	Mobilité	Favoriser l'usage de la mobilité douce dans les quartiers en proposant et soutenant des actions en ce sens.
	Participation des habitants	Impliquer les habitants dans chaque projet porté par le bailleur par le biais de concertations locatives. Soutenir et enrichir davantage les programmes et animations des fêtes de quartiers.
	Lutte contre les discriminations	Inscrire cette thématique dans la stratégie globale d'Habitat Audois, que ce soit au niveau du personnel, des demandeurs de logement ou des locataires. Veiller au respect de cette orientation dans la réalisation de toutes les autres.

Marcou Habitat

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		Marcou Habitat
Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"		5 000 €
Moyens humain et matériel		Présence de deux chargés de patrimoine (30% ETP)
Enjeux	Thématiques	Engagements
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé
		Education
		Pratiques culturelles
		Pratiques sportives
		Citoyenneté
		Accès aux droits
	Habiter	<p>Maintien de la médiation de jour (REGIE DES QUARTIERS) Prolongement jusqu'en mars 2025 de la médiation nocturne Nouvelle installation vidéo-surveillance</p> <p>Poursuite des contrats d'entretien des parties communes (REGIE DES QUARTIERS) Continuité des réfections des cages d'escaliers (peinture, éclairage, gestion d'accès, ...)</p> <p>Ré-attribution de l'abattement TFPB pour sur des projets d'embellissement</p>

	Travailler	Développer un habitat durable dans les QPV	Volonté de remplacement des composants favorisant un habitat moins énergivore (porte palière isolante, volet roulant solaire, remplacement de menuiserie extérieure, ...)
		Insertion / formation	
		Entrepreneuriat	
		Orientation professionnelle	
Transversaux	Transition écologique	Étudier à moyen terme à la transition écologique par le remplacement des chaudières gaz Plantation d'arbres fruitiers favorisant la biodiversité	
	Mobilité	Favoriser le stationnement des deux-roues en pied d'immeuble...	
	Participation des habitants	Entreprendre de nouveaux chantier Tremplin pour 2025/2026	
	Lutte contre les discriminations		

MLOA

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		MLOA
Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"		
Moyens humain et matériel		
Enjeux	Thématiques	Engagements
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé CPOM ARS et hors CPOM actions/ ATELIERS PAEJ Prévention Santé (sport-alimentation- bien être...) Ateliers cuisine/conventionnement structures/partenariat/Kit hygiène
		Education
		Pratiques culturelles Mobilisation à la marge sur fonds propre mise en œuvre d'actions spécifiques à la culture (culture urbaine...)
		Pratiques sportives Animation Flamme Olympique Ateliers GHINS initiation aux sports Salle de sport interne Ateliers Initiation à l'Handisport PRITH Ateliers SPORT Projet expérimental Service Civique Combiné 2024 MLOA
		Citoyenneté Conseil jeunes MLOA Plateforme service Civique info coll/conventionnement partenariat
		Accès aux droits ATELIERS - Budget-L'UDAFF- Caf-CPAM- Info coll banque de France, Ateliers CNFS+ conventionnements avec les partenaires-bailleurs sociaux FJT...
	Habiter	Favoriser et prévenir la tranquillité

Transversaux		Entretenir les quartiers	
		Aménager les quartiers	
		Développer un habitat durable dans les QPV	
	Travailler	Insertion / formation	Offre de Service (ods) Globale de la MLOA
		Entrepreneuriat	
		Orientation professionnelle	Offre de Service (ods) Globale de MLOA : Accompagnement Global (Bilan d'activité)
		Transition écologique	
		Mobilité	Ateliers code de la route Simulateurs de conduite et projet en cours autour de l'accès à la mobilité Pass Mob (CD11) FAJ
		Participation des habitants	Mise en place d'un Conseil Jeunes MLOA par un service civique et une CISP
		Lutte contre les discriminations	MLOA Signataire de la charte Carcassonne Agglo Conventionnement et/ou partenariat avec les acteurs locaux sur projets et/ou actions à destination de notre public

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude

SIGNATAIRES DU CONTRAT "Engagements quartiers 2030"		CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE
Enveloppe prévisionnelle crédits spécifiques allouée à l'appel à projets "engagement quartier 2030"		
Moyens humain et matériel		
Enjeux	Thématiques	Engagements
Généraux	Bien vivre-ensemble/ Grandir	Santé
		Education
		Pratiques culturelles
		Pratiques sportives
		Citoyenneté
		Accès aux droits
	Habiter	Favoriser et prévenir la tranquillité
		Entretenir les quartiers
		Aménager les quartiers
		Développer un habitat durable dans les QPV

	Travailler	Insertion / formation	Actions existantes de formation dédiées à la création d'entreprise sur le site de la CMA de Carcassonne situé sur le QPV La Conte à destination des porteurs de projet
		Entrepreneuriat	Actions existantes de conseil accompagnement à la création reprise d'entreprise sur le site de la CMA Carcassonne situé sur le QPV La Conte à destination des porteurs de projet
		Orientation professionnelle	Actions existantes d'orientation professionnelle à destination des collèges et des lycées en vue de promouvoir les métiers de l'artisanat et l'apprentissage
Transversaux	Transition écologique		Actions existantes de sensibilisation et de diagnostics en vue de réduire la consommation énergétique dans les entreprises artisanales
	Mobilité		
	Participation des habitants		
	Lutte contre les discriminations		

Les engagements du département, de la CAF et de BPI France

Département de l'Aude

Outre une mobilisation et une présence effective des services départementaux, la participation du Département de l'Aude sera financière, mobilisant les moyens relevant d'une part de politiques sectorielles d'intervention et d'autre part de crédits dédiés à la politique de la ville. Le Département affirmera ses engagements en synergie avec les acteurs publics et privés, en intervenant en faveur de l'émancipation et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, en répondant aux enjeux de la transition écologique, de l'accès aux services publics et à l'emploi avec en filigrane la convergence et l'articulation des différents dispositifs de la collectivité et de ses contractualisations partenariales.

Les principes des engagements du Département de l'Aude :

Le Département pourra privilégier le soutien aux petites associations locales, l'octroi financier minimal de 500,00 euros pour favoriser la pleine mise en place d'actions, la gestion des crédits du fonds social européen.

La participation du Département sera attribuée prioritairement en complémentarité du cofinancement d'au minimum deux partenaires parmi l'Etat, l'établissement public de coopération intercommunale et la commune afin de concourir à l'optimisation des financements du Département autour des actions structurantes pour les quartiers et par l'établissement de conventions pluriannuelles.

1. Les thématiques spécifiques :

Le Département pourra apporter son soutien sur cette thématique :

- En soutenant des projets portant sur le vivre ensemble, la réduction des inégalités, le soutien à la parentalité,
- En participant aux actions de prévention de l'isolement des séniors,
- En contribuant au développement d'actions culturelles, sportives ou de loisir constituant des leviers de mobilisation vers une démarche d'insertion.

A ce titre, le Département mobilisera les moyens de ses schémas : schéma départemental des solidarités, schéma départemental des enseignements artistiques et sportifs, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, plan départemental de l'habitat et plan départemental d'action au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), des interventions des maisons départementales des solidarités, celles des espaces séniors et des espaces insertion. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

2. Les actions d'émancipation par l'emploi

Des projets facilitant l'accès à l'emploi des filières en tension pour les habitants des quartiers prioritaires seront favorisés.

Dans le cadre de la gouvernance partagée, il sera recherché l'articulation avec les priorités territoriales arrêtées par les instances locales d'animation.

Les actions en faveur de l'emploi soutenues par le Département s'inscriront dans les objectifs du pacte des solidarités, de la convention France travail.

Acteur majeur de l'insertion, le Département mobilisera en premier lieu les crédits du programme départemental d'insertion et le partenariat existant au moyen des contrats aidés, des clauses d'insertion, de la création d'activité. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.



3. Les enjeux transversaux de l'écologie au quotidien, les mobilités, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants

Des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, de la mobilité et de la lutte contre les discriminations seront soutenues en priorité.

Pour renforcer les moyens alloués à la lutte contre les inégalités vécues par les habitants des quartiers prioritaires, le Département s'appuiera prioritairement sur les dispositifs départementaux des politiques mobilités, d'environnement, de réduction des consommations d'énergie : le plan départemental de l'habitat et le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la politique départementale de transition écologique, le plan alimentaire territorial, Mobil'Aude. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

C.A.F. de l'Aude

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les projets des associations du territoire dans le cadre de ses champs de compétence qui sont la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits....

Les priorités sont notamment de :

- Permettre aux familles de bénéficier pour leurs enfants d'un accueil de qualité dans les structures dédiées (Associations sportives, culturelles, artistiques EAJE, LAEP, ACM, CS, EVS ...)
- Soutenir les structures accueillant les jeunes et proposant des projets pédagogiques de qualité notamment ceux contribuant à accompagner les projets portés par les jeunes visant à leur autonomie,
- Consolider l'animation de la vie sociale et de favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent.
- Développer des actions avec les enfants, les jeunes et / ou leurs familles autour de la transition écologique, le domaine artistique ou culturel.

Une attention toute particulière sera portée aux projets favorisant le soutien aux personnes les plus vulnérables notamment des mono-parents ou en situation de handicap.

La demande de subvention est examinée par les services de la Caf et soumise pour vote à une Commission d'Action Sociale composée des membres du Conseil d'Administration de la CAF.

Le budget de l'association et de l'action devra être transmis suivant une comptabilité analytique permettant d'isoler les différentes actions mis en œuvre et leurs financements. La présentation d'un budget sur l'année civile sera privilégiée, la Caf ne pouvant intervenir sur deux exercices. Par exemple une action qui débuterait sur l'année N au mois de septembre et étant en cours jusqu'au mois de mai de l'année N+1.

Il sera demandé à la structure de déposer un dossier pour l'année N pour la période de septembre de l'année N à décembre de l'année N. Un deuxième dossier sera déposé pour l'année N+1. Les financements déjà valorisés sur un autre dispositif, affecté à une action déposée dans le cadre du contrat de ville devront figurer sur le budget de l'action et la précision de la nature de l'aide apportée. Par exemple aide au titre du REAAP, prestation de service Caf (PSU, PSO) ...

La Caf ne pourra pas être le seul financeur de l'action.

Chaque dossier déposé sur la plateforme dauphin devra être accompagné des pièces obligatoires dont que de l'attestation de déclaration en Préfecture, de la liste des membres du bureau, du RIB.

Attention les dossiers qui concerneraient des actions de soutien à la parentalité devront être déposés également sur la plateforme Elan afin de pouvoir bénéficier de financement au titre du REAAP.

Dans le cas du renouvellement d'une action financée par la Caf l'année précédente, une nouvelle aide financière ne pourra être sollicitée que si cette première action a fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif accompagné d'un compte de résultat analytique de l'action, adressés à la CAF de l'Aude, à l'adresse mail suivante :

afc.sdt@caf11.caf.fr avant le 30 avril de l'année suivante avec l'objet suivant : Bilan action CV ville xxx année du projet – nom de l'action - nom de l'association.

BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créo⁶.

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
 - **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créo et l'écosystème local à chaque étape.
 - **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
 - **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
 - **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
 - **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
 - **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
 - **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créo. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
 - **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.

⁶ Le collectif Cap Créo réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaires de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- › ***Un nouveau prêt bonifié Flash*** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- › ***Un nouveau Fonds de fonds en investissement*** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- › ***Une équipe Fast Track to Cash*** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- › ***Les accélérateurs*** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- › ***Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation*** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030** permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



6 Glossaire des sigles

AAH | Allocation adulte handicapé

AAP | Appel à projet

ADIE | Association pour le droit à l'initiative économique

ATI FEDER | Approches Territoriales Intégrées – Fonds européen de développement régional

CAF | Caisse d'allocation familiale

CDV | Contrat de ville

CGEAC | Contrat de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle 2019- 2022

CIL | Commission intercommunale du logement

CLS | Contrat local de santé

CLS | Contrat local de sécurité

CLSi | Contrat local de santé intercommunal

COVALDEM | Collectivité Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude

CPO | Convention pluriannuelle d'objectifs

CPOM DRAC | Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la DRAC 2019- 2022

CPTS | Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRTE | Contrat pour la réussite de la transition écologique

CTO | Contrat territorial Occitanie

CTG CAF | Convention territoriale globale de services aux familles avec la CAF

CUCS | Contrat urbain de cohésion sociale

DEM | Déchet Encombrant des Ménages

ERP | Etablissement recevant du public

FLE | Français Langue Etrangère

FPH | Fonds de participation des habitants

FS | France Services

GUP | Gestion urbaine de proximité

MLOA | Mission Locale Ouest Audois

ORT ACV | Opération de revitalisation du territoire / Action Cœur de Ville

PAQTE | Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

PAT | Projet alimentaire territorial

PCAET | Plan Climat Air Energie Territorial

PEDT | Projet Educatif Territorial

PGD | Plan global de déplacement



PLH | Programme local de l'habitat

PMR | Personne à mobilité réduite

PRE | Programme de réussite éducative

PRSE | Projet régional de santé environnement

PRU | Programme de renouvellement urbain – PNRU : programme national de renouvellement urbain

PTEP | Plan de transition de l'éclairage public

QPV | Quartier prioritaire de la politique de la ville

Rénov'Occitanie | Guichet unique Rénov'Occitanie - le PRéAU

RSA | Revenu de solidarité active

RP | Recensement de la population

SCoT | Schéma de cohérence territoriale

SDIE | Schéma directeur immobilier énergétique

SDSF | Schéma départemental des services aux familles de l'Aude

SPEL | Service public de l'emploi et France Travail

SRADDET | schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

TAPAJ | Travail alternatif payé à la journée

TFPB | Taxe foncière sur les Propriétés Bâties

UU | Unité urbaine

VVV | Ville Vie Vacances

7 Les signataires du Contrat de ville

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE L'AUDE Christian POUGET	LE PRESIDENT DE CARCASSONNE AGGLO ET CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE Régis BANQUET	LE MAIRE DE CARCASSONNE Gérard LARRAT
LA PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE Carole DELGA	LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE Hélène SANDRAGNE	LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER Sophie BEJEAN
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE SANTE OCCITANIE Didier JAFFRE	LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE Géraldine LABIALLE	LE PRESIDENT DE LA CAF DE L'AUDE Frantz FOUGERES
LE PRESIDENT DE LA CPAM DE L'AUDE Joël RIGAIL	LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) Vincent CLIGNIEZ	LA DIRECTRICE REGIONALE DE BPI FRANCE Anne-Cécile BRIGOT-ABADIE
LA DIRECTRICE REGIONALE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION OCCITANIE Annabelle VIOLLET	LA DIRECTRICE DE POLE EMPLOI CARCASSONNE Anne COMBES	LE PRESIDENT DE LA MISSION LOCALE OUEST AUDOIS Daniel ICHE
LE PRESIDENT DE LA CCI DE CARCASSONNE-LIMOUX-CASTELNAUDARY Louis MADAULE	LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE Pierre VERA	LE PRESIDENT D'ALOGEA Michel BODEVIN
LE PRESIDENT DE MARCOU HABITAT Jean-Pierre MUNICH	LA PRESIDENTE D'HABITAT AUDOIS Marie-Christine BOURREL	



8 Annexes – les Fiches Actions

Est annexée au présent document une annexe opérationnelle qui vise à appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Contrat de ville. Celle-ci constitue un document de travail et forme un outil de pilotage à destination de l'équipe projet du Contrat de ville. Ces fiches actions suivent la feuille de route du Contrat autour des 3 défis déclinés en objectifs stratégiques – opérationnels et en fiches actions.

Ces fiches actions ont été co-construites suite aux différents temps de concertation menés tout au long de la démarche d'accompagnement (concertation auprès des habitants, auprès des acteurs du territoire, et des services et partenaires du contrat de ville). Elles ont vocation à évoluer et être enrichies durant la vie du contrat.



© Pluricité 2024. Tous droits réservés.

Ce document confidentiel est établi à l'attention exclusive de son destinataire. Toute modification, reproduction ou partage des informations contenues dans ce document est strictement interdite